



SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le



ID : 030-200039543-20250304-2025_07-DE

REGISTRE des DELIBERATIONS Du COMITE SYNDICAL du 04 Mars 2025 DELIBERATION N° 2025-07

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2025.

L'an deux mille vingt-cinq le 04 du mois de Mars, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard, dûment convoqués le 18 Février 2025, ont participé à la réunion à 10 heures 30, organisée dans la salle de réunion du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Aimé CAVAILLE, Président du Syndicat.

Monsieur Christophe ZARAGOZA est élu Secrétaire de Séance.

Etaient présents :

Délégués	Communes	P	E	Pr	A
Gilles TRINQUIER	AIGREMONT	X			
Jean-Claude BASCHIOU	AIGUES MORTES	X			
Jacky REY	AIGUES VIVES	X			
Bernard JULLIEN	AIMARGUES		X		
Cyril PERISSÉ	AIMARGUES		X		
Aimé CAVAILLÉ	ALES	X			
Malek BEDIOUNE Suppléant	ANDUZE		X		
Maxime COUSTON	BAGNOLS SUR CEZE		X		
Patrick AUBENAS	POTELIERES	X			
Eric TOQUAND	BEAUVOISIN		X		
Pascal VALLADIER	CAISSARGUES		X		
Martine VILLENEUVE Suppléant	CALVISSON	X			
Christian ANDRE	CAVEIRAC	X			
Patrick DELEUZE	CHAMBORIGAUD		X		
Pascal PEYRIERE	CHUSCLAN	X			
André OLIVÉ	CLARENSAC	X			
Fabienne DHUISME	CONGENIES	X			
Lionel JEAN	CORCONNE	X			
Elie HERBEMONT	CRESPIAN				X
Frédéric FORTÉ	FOURNES		X		
Aline BASTIDA	GARONS	X			
Maurice BLACHAS	GENERAC	X			
Christian BRUN	LA GRAND COMBE	X			
Patrick DE GONZAGA	LA ROUVIERE	X			
Olivier PENIN	LE GRAU DU ROI		X		
Alain MARTI	LE GRAU DU ROI		X		
Christophe ZARAGOZA	LEDENON	X			
Alain GIOVINAZZO	LES MAGES	X			
Joseph BLANCHER	LES PLANS		X		
Jean-Marc FRANCOIS	LUSSAN	X			
Jean-Jacques GRANAT	MANDUEL		X		

Délégués	Communes	P	E	Pr	A
Freddy FELIX	MARUEJOLS LES GARDON	X			
Jean-Luc FORTIN	MEYNES	X			
Jack VERRIEZ	MIALET	X			
Jean-Michel FOUCHARD	MILHAUD	X			
Benoit LEPAGE Suppléant	MOLIERES CAVAILLAC	X			
Michel CHAMBELLAND	NAGES ET SOLOGUES		X		
Frédéric ESCOJIDO	NIMES	X			
Christian TRIDOT	PUJAUT	X			
Gilles COLOMBIER	ROQUEMAURE		X		
Ludovic DUMAS	ROUSSON		X		
Frédéric GRAS	ST CEZAIRE DE GAUZIGNAN	X			
Bruno OLIVERI	ST HIPPOLYTE DU FORT		X		
Lucas FAIDHERBE	ST JULIEN DE LA NEF		X		
Olivier JOUVE	ST GENIES DE COMOLAS	X			
Elian PETITJEAN	ST MICHEL D'EUZET	X			
Nathalie FABIÉ	ST SIFFRET		X		
Jean-Paul BOYER	SERVIERS LABAUME	X			
Jean-François LOUVET	SOMMIERES	X			
Sébastien KUBANI	SOUSTELLE	X			
Christian LASCH	ST CHRISTOL LES ALES	X			
Jacky MIALHE	ST HILAIRE DE BRETHMAS				X
Sébastien VOINDROT	ST MARTIN DE VALGALGUES	X			
Lucas CELESTE Suppléant	ST PRIVAT DES VIEUX		X		
Didier CHAMP	UCHAUD		X		
Jean-Luc CHAPON	UZES		X		
François ABBOU	CAUSSES AIGOUAL CEVENNES	X			
Annick CHOPARD	VAUVERT	X			
Katy GUYOT	VAUVERT Procuration à Annick CHOPARD			X	
Vincent COSTE	VERGEZE		X		
Alain SANCIAUME	VILLENEUVE LES AVIGNON		X		
		35	23	1	2

P = Qui ont pris part au vote - E = Excusés - Pr = Absents avec procuration - A = Absents

Nombre de Membres en exercice	:	61
Nombre de Membres ayant pris part au vote	:	35
Nombre de votes exprimés	:	36



Débat d'orientation budgétaire - PAGE 2

- Vu** les dispositions des articles L 5211-36 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et L. 5217-10-4,
- Vu** la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 106.III,
- Vu** le document annexé présentant les orientations budgétaires générales de l'exercice 2025,
- Vu** l'avis de la Commission des Finances en date du 25 Février 2025,

Considérant que le Débat d'orientation budgétaire est une étape essentielle et obligatoire de procédure budgétaire qui doit être voté dans les deux mois qui précèdent le vote du budget ou dix semaines précédant l'examen du budget dans le cadre de la nomenclature M57, par dérogation aux dispositions de l'article L 2312-1 du CGCT,

Après en avoir délibéré,

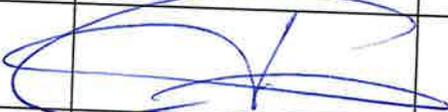
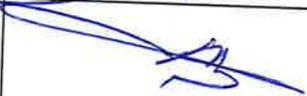
Acte est donné de la tenue du débat d'orientation budgétaire prévu par l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce dans le cadre de préparation budgétaire de l'exercice 2025.

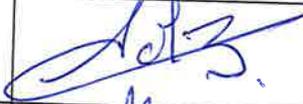
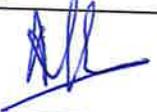
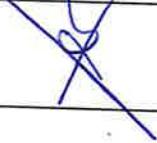
Au cours de ce débat, le Conseil Syndical a notamment examiné l'environnement financier entourant la préparation budgétaire (évolutions envisagées des recettes et dépenses des sections d'investissement et de fonctionnement), les orientations budgétaires, les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette, la structure des effectifs, conformément au document joint en annexe.

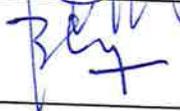
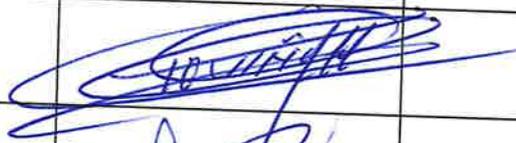
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

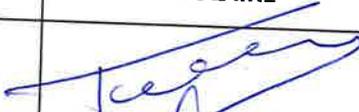
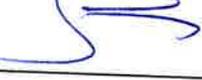
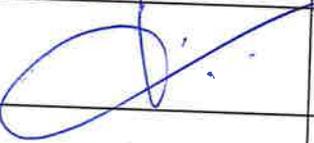
LE PRESIDENT
Aimé CAVAILLE

FEUILLE D'EMARGEMENT
CONSEIL SYNDICAL DU TE GARD-SMEG - MARDI 4 MARS 2025 A 10H30 - NIMES

N°	COMMUNE	NOM DU DELEGUE TITULAIRE	SIGNATURE DELEGUE TITULAIRE	NOM DU DELEGUE SUPPLEANT	SIGNATURE DELEGUE SUPPLEANT
1	AIGREMONT	Gilles TRINQUIER			
2	AIGUES MORTES	Jean-Claude BASCHIOU			
3	AIGUES VIVES	Jacky REY			
4	AIMARGUES	Bernard JULLIEN			
5	AIMARGUES	Cyrill PERISSÉ			
6	ALES	Aimé CAVAILLÉ			
7	ANDUZE			Malek BEDIOUNE	
8	BAGNOLS SUR CEZE	Maxime COUSTON			
9	BEAUVOISIN	Eric TOQUAND			

N°	COMMUNE	NOM DU DELEGUE TITULAIRE	SIGNATURE DELEGUE TITULAIRE	NOM DU DELEGUE SUPPLEANT	SIGNATURE DELEGUE SUPPLEANT
10	CAISSARGUES	Pascal VALLADIER			
11	CALVISSON			Martine VILLENEUVE	
12	CAVEIRAC	Christian ANDRÉ			
13	CHAMBORIGAUD	Patrick DELEUZE			
14	CHUSCLAN	Pascal PEYRIERE			
15	CLARENSAC	André OLIVÉ			
16	CDC CAUSSES AIGOUAL CEVENNES	François ABBOU			
17	CONGENIES	Fabienne DHUISME			
18	CORCONNE	Lionel JEAN			
19	CRESPIAN	Elie HERBEMONT			
20	FOURNES	Frédéric FORTÉ			

N°	COMMUNE	NOM DU DELEGUE TITULAIRE	SIGNATURE DELEGUE TITULAIRE	NOM DU DELEGUE SUPPLEANT	SIGNATURE DELEGUE SUPPLEANT
21	GARONS	Aline BASTIDA			
22	GENERAC	Maurice BLACHAS			
23	LA GRAND'COMBE	Christian BRUN			
24	LA ROUVIERE	Patrick DE GONZAGA			
25	LE GRAU DU ROI	Olivier PENIN			
26	LE GRAU DU ROI	Alain MARTI			
27	LEDENON	Christophe ZARAGOZA			
28	LES PLANS	Joseph BLANCHER			
29	LES MAGES	Alain GIOVINAZZO			
30	LUSSAN	Jean-Marc FRANÇOIS			
31	MANDUEL	Jean-Jacques GRANAT			

N°	COMMUNE	NOM DU DELEGUE TITULAIRE	SIGNATURE DELEGUE TITULAIRE	NOM DU DELEGUE SUPPLEANT	SIGNATURE DELEGUE SUPPLEANT
32	MARUEJOLS LES GARDON	Freddy FELIX			
33	MEYNES	Jean-Luc FORTIN			
34	MIALET	Jack VERRIEZ			
35	MILHAUD	Jean-Michel FOUCHARD			
36	MOLIERES CAVAILLAC			Benoit LEPAGE	
37	NAGES ET SOLOGUES	Michel CHAMBELLAND			
38	NIMES	Frédéric ESCOJIDO			
39	POTELIERES	Patrick AUBENAS			
40	PUJAUT	Christian TRIDOT			
41	ROQUEMAURE	Gilles COLOMBIER			
42	ROUSSON	Ludovic DUMAS			

N°	COMMUNE	NOM DU DELEGUE TITULAIRE	SIGNATURE DELEGUE TITULAIRE	NOM DU DELEGUE SUPPLEANT	SIGNATURE DELEGUE SUPPLEANT
43	SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN	Frédéric GRAS			
44	SAINT CHRISTOL LES ALES	Christian LASCH			
45	SAINT GENIES DE COMOLAS	Olivier JOUVE			
46	SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	Jacky MIALHE			
47	SAINT HIPPOLYTE DU FORT	Bruno OLIVIERI			
48	SAINT JULIEN DE LA NEF	Lucas FAIDHERBE			
49	SAINT MARTIN DE VALGALGUES	Sébastien VOINDROT			
50	SAINT MICHEL D'EUZET	Elian PETITJEAN			
51	SAINT PRIVAT DES VIEUX			Lucas CELESTE	
52	SAINT SIFFRET	Nathalie FABIÉ			
53	SERVIERS ET LABAUME	Jean-Paul BOYER			



N°	COMMUNE	NOM DU DELEGUE TITULAIRE	SIGNATURE DELEGUE TITULAIRE	NOM DU DELEGUE SUPPLEANT	SIGNATURE DELEGUE SUPPLEANT
54	SOMMIERES	Jean-François LOUVET			
55	SOUSTELLE	Sébastien KUBANI			
56	UCHAUD	Didier CHAMP			
57	UZES	Jean-Luc CHAPON			
58	VAUVERT	Annick CHOPARD			
59	VAUVERT	Katy GUYOT	① A. CHOPARD 		
60	VERGEZE	Vincent COSTE			
61	VILLENEUVE LEZ AVIGNON	Alain SANCIAUME			

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le

ID : 030-200039543-20250304-2025_07-DE

Berser
Levrault

Mardi 04 Mars 2025

Débat d'orientation budgétaire

CONSEIL SYNDICAL

territoire
d'énergie
GARD - SMEG



Pour les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le vote du budget primitif de l'année doit être précédé par la tenue d'un « débat d'orientation budgétaire », qui repose sur la rédaction préalable d'un « rapport d'orientation budgétaire » (ROB).

L'article L. 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales modifie le délai dans lequel doit se tenir le DOB avant le vote du budget primitif. En M57, la présentation du ROB doit se tenir dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget primitif.

Il comporte, notamment :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes ;
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes ;
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget ;
- La structure des effectifs ;
- Les dépenses de personnel ;
- La durée effective du travail ;
- L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice.

1. LES ELEMENTS DE CONTEXTE

LE CONTEXTE NATIONAL

Dans une plus forte mesure encore plus qu'en 2024, le Projet de Loi des Finances initial pour 2025 avait été établi et discuté dans un contexte d'austérité budgétaire. Anticipé à 6,1 % à la fin 2024, le déficit public pourrait se creuser jusqu'à 6,9 % à l'issue de l'exercice 2025, loin des 3 % attendus selon les critères de Maastricht, sans mesures correctives.

Outre les mesures fiscales liées à l'énergie qui ont été d'ores et déjà **rejetées** comme :

- le nouveau dispositif pour réguler les prix de l'électricité d'origine nucléaire après la fin de l'ARENH en 2025 ;
- La hausse de l'accise sur l'électricité qui était une des mesures clé du projet de loi de finances.

Le projet de loi de finances initial , présenté à l'Assemblée Nationale en octobre dernier, prévoyait trois grandes mesures d'économies portées par les collectivités locales à hauteur de 5 milliards d'euros :

- 3 milliards d'euros devaient être prélevés sur 400 à 450 collectivités ayant un budget supérieur à 40 millions d'euros et ne disposant pas d'une situation financière « trop » dégradée, de manière à abonder un fonds de réserve ;
- Ecrêter la dynamique de TVA reversée aux collectivités locales, destinée à compenser la suppression d'un certain nombre d'impôts locaux ;
- Diminution du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) devait diminuer pour s'établir à 14,850% à compter de 2025, contre 16,404 % jusqu'en 2024 ;
- Baisse du fonds vert de 2,5 milliards d'euros à 1 milliard d'euros en 2025 ;
- Augmentation du taux de cotisation employeur pour financer le retour à l'équilibre de la CNRACL.

LE CONTEXTE NATIONAL (SUITE)

S'agissant des dispositions concernant les collectivités locales, la loi des finances pour 2025 devrait selon toute probabilité se rapprocher du texte retravaillé « en deux fois » par le Sénat, dans un premier temps à la fin du mois de novembre dernier, et dans un second temps depuis la mi-janvier.

Le « fardeau » reposant sur les collectivités locales devrait ainsi passer de 5 milliards d'euros dans le projet de loi de finances initial à 2,3 milliards d'euros dans le texte définitif,

Si la loi de finances 2025 est adoptée par le Parlement, les mesures d'économies initiales pourraient connaître des destins différents :

- La mesure prévoyant une baisse du taux de remboursement du FCTVA et la suppression des dépenses de fonctionnement de l'assiette d'éligibilité devrait être supprimées ;
- La mesure prévoyant le gel du dynamisme des fractions de TVA devrait être conservée et faire économiser 1,2 milliards d'euros à l'Etat ;
- La mesure qui prévoyait la création d'un fonds de réserve de 3 milliards d'euros devrait être profondément modifiée. Le nouveau dispositif envisagé serait abondé d'un prélèvement d'un milliard d'euros « seulement » mais concernerait plus de 2 000 collectivités disposant de niveaux de potentiel financier et de revenus élevés, Toutefois, la plus grande partie de ces prélèvements devrait être redistribuée sur plusieurs années aux collectivités contributrices, tandis qu'un pourcentage marginal irait abonder les différents positifs de péréquation existants.

LE CONTEXTE LOCAL

Un budget élaboré tenant compte du contexte économique avec :

- Un accompagnement des collectivités à la réduction de leurs consommations énergétiques dans son rôle de coordonnateur du groupement de commande d'achat d'énergie ;
- Une action en faveur de la transition énergétique en poursuivant sa mobilisation et une recherche des opportunités de financement disponible ;
- Une adaptation au développement de la mobilité électrique, conformément au Schéma directeur déposé en Préfecture avec la mise en place d'une délégation de service public (DSP) ;
- Le développement des énergies renouvelables ;
- Des actions en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments ;
- Des actions en faveur de la rénovation de l'éclairage public et de la sobriété énergétique ;
- Une adaptation des modalités de financement permettant de mieux répondre aux besoins des territoires.

LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Création d'une annexe « Budget vert » et identification de la « dette verte » (articles 191 et 192).

Cet article marque la volonté du gouvernement d'introduire la notion de « budgets verts » et leur diffusion dans la sphère locale.

Les dispositions retenues par la loi de finances (article 191) imposent pour les collectivités de plus de 3 500 habitants d'annexer au compte administratif (ou au CFU) à compter de 2024 un état intitulé « Impact du budget pour la transition écologique ».

Cet état présente les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique de France.

Un second article (192) s'adressant toujours aux collectivités de plus de 3 500 habitants rend possible la réalisation d'un état annexé au CA ou CFU présentant l'évolution sur l'exercice concerné du montant de la dette consacrée à la couverture des dépenses d'investissement contribuant positivement aux objectifs environnementaux. Ce n'est pas obligatoire.

Mise en place du compte financier unique (CFU) pour le compte administratif et compte de gestion 2024.

2. L'ANALYSE RETROSPECTIVE

2a. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Détail des dépenses de fonctionnement

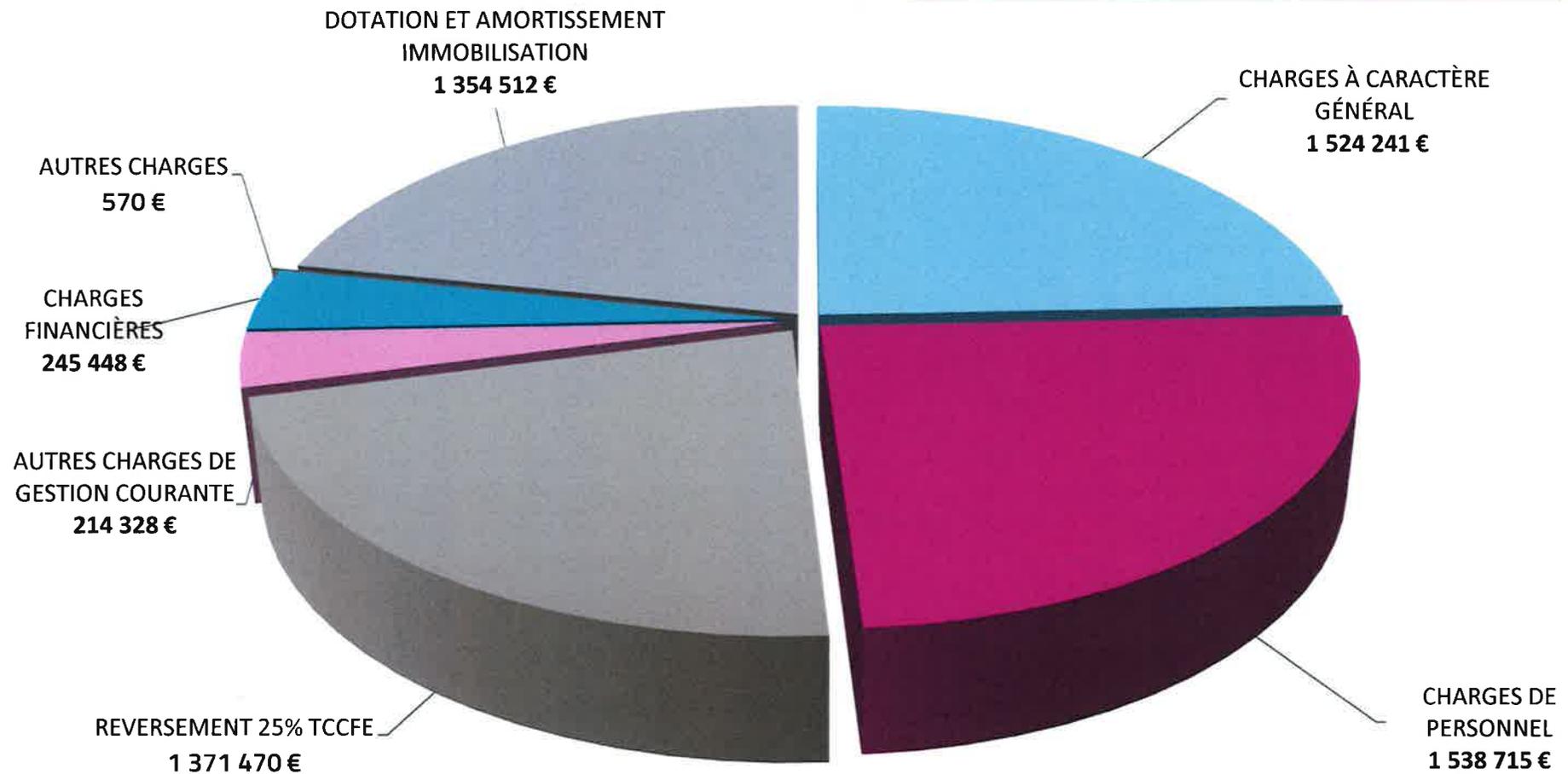
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024

CHAPITRE	LIBELLES	REALISES 2023	BUDGET 2024	REALISES 2024	OBSERVATIONS
11	Charges à caractère général	1 504 720 €	4 989 421 €	1 524 241 €	Dont : 158 399 € pour les frais de maintenance EP, pris en charge à 100 % par les communes concernées 398 837,99 € de frais d'électricité des IRVE 160 352 € de frais d'études (DIAG EP – SEM – ENR - ACTEE)
12	Charges de personnel	1 324 453 €	1 813 191 €	1 538 715 €	Recrutements détail diapositives 12 et 13.
14	Reversement de fiscalité	1 430 071 €	1 787 359 €	1 371 470 €	948 000 € liés à la taxe sur l'électricité encaissée et 422 000 € de vente des CEE.
65	Autres charges de gestion courante	241 493 €	231 471 €	214 328 €	Licences informatiques, indemnités et frais liés au mandat des élus, subventions aux associations.
66	Charges financières	249 617 €	246 451 €	245 448 €	Intérêts de la dette + Quote-part des emprunts repris en 2014.
67	Autres charges	10 825 €	11 000 €	570 €	Titres annulés sur exercices antérieurs
023	Virement à la section d'investissement		10 107 142 €		Prévision au 023, réalisation au 1068 en recette d'investissement l'année N+1 au vu des résultats budgétaires.
042	Dotations et amortissement immobilisation	1 283 079 €	1 432 895 €	1 354 512 €	Amortissements des subventions d'éclairage public – bornes de recharge pour véhicules électriques – acquisition du TE30.
		6 044 258 €	20 618 930 €	6 249 284 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Détail des dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2024 réalisées

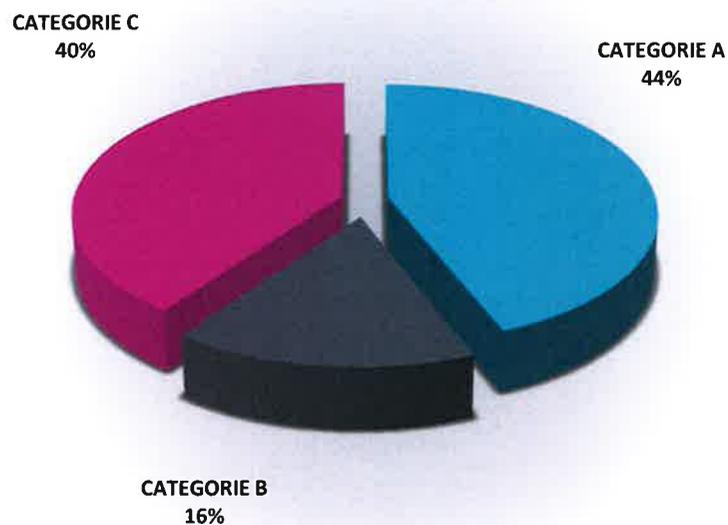


LES RESSOURCES HUMAINES

Au 31/12/N	2021				2022				2023				2024			
Catégorie	A	B	C	Total												
Titulaires	4	3	9	17	4	3	10	17	4	3	11	18	4	4	10	18
Contractuels	5	1		6	5	1		6	6	1		7	6	1		7
Contrat aidé	1															
Total effectif	9	4	10	23	9	4	10	23	10	4	11	25	10	4	10	25
Masse salariale	1 244 989,00 €				1 125 359,89 €				1 324 453,25 €				1 538 715,43 €			
Temps hebdo	40 h															
Avantages sociaux																
Participation	3 600 €				3 360 €				3 600 €				3 840 €			
Santé/mois/agent	15 x 20,00 € x 12				14 x 20,00 € x 12				15 x 20,00 € x 12				16 x 20,00 € x 12			
Participation	2 904 €				2 376 €				2 640 €				2 640 €			
Prévoyance /mois/agent	11 x 22,00 € x 12				9 x 22,00 € x 12				10 x 22,00 € x 12				10 x 22,00 € x 12			
CNAS/an	5 010,27 €				4 936,07 €				5 925,40 €				5 631,00 €			
Association du personnel	1 600,00 €				1 680,00 €				1 840,00 €				1 920,00 €			

LES RESSOURCES HUMAINES

Part de l'effectif au 31/12/2024 (par catégorie)



Evolution de la masse salariale de 2021 à 2024



Dont 44 747 € de CIA 2023 versé en janvier 2024.
Le CIA 2024 a été versé en décembre 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Détail des recettes de fonctionnement



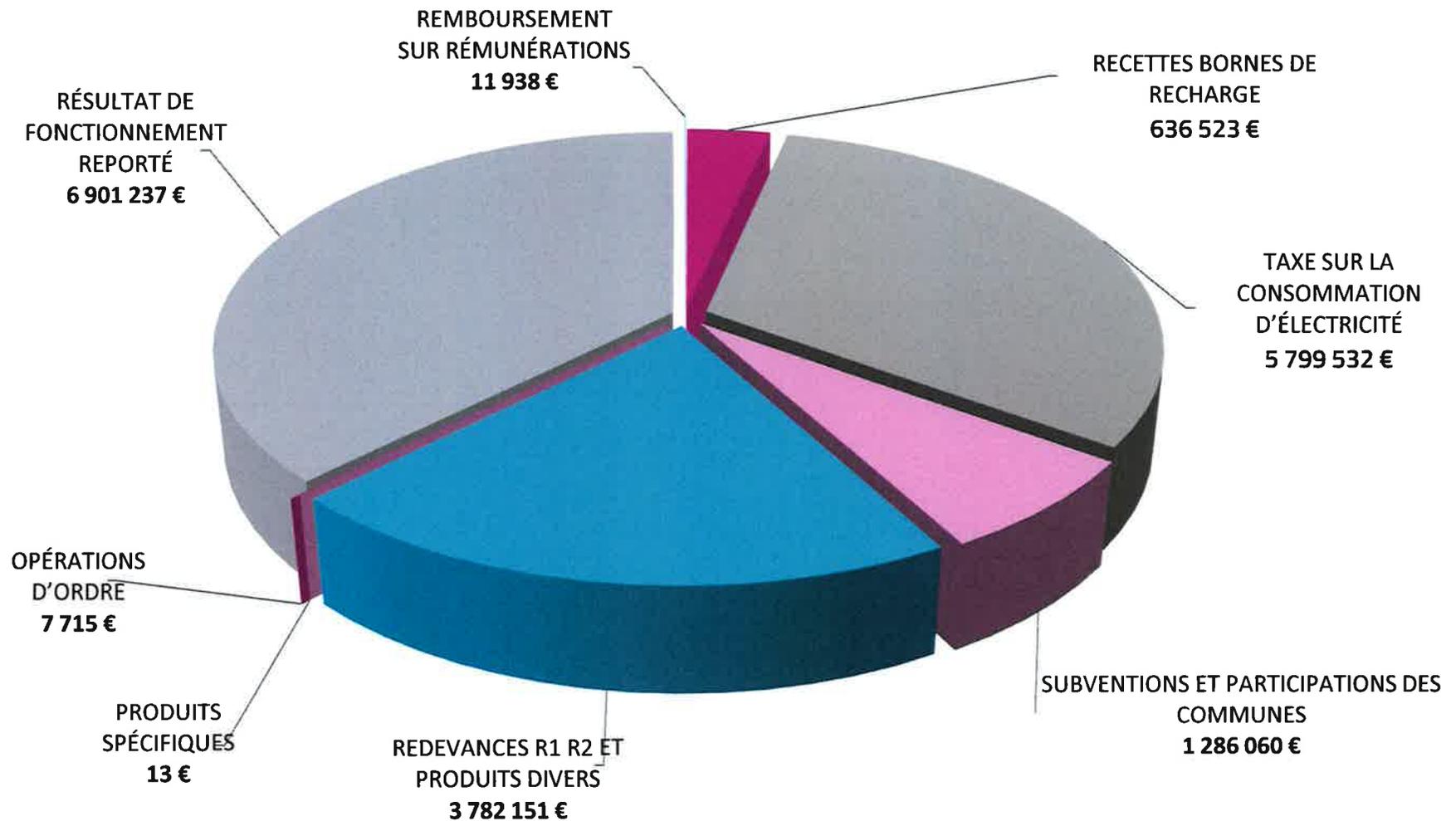
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024

CHAPITRE	LIBELLES	REALISES 2023	BUDGET 2024	REALISES 2024	OBSERVATIONS
13	Remboursement sur rémunérations	11 863 €	23 031,18 €	11 938 €	Dont 10 744 € pour l'économe de flux au titre du programme ACTEE
70	Recettes bornes de recharge	510 834 €	705 833 €	636 523 €	
73	Taxe sur la consommation d'électricité	7 235 416 €	5 303 000 €	5 799 532 €	Le réalisé 2023 a été exceptionnel avec un encaissement sur 2023 du 4 ^e T 2022 et des régularisations sur les consommations 2022 (antérieurs à la réforme).
74	Subventions et participations des communes	1 066 255 €	4 155 644 €	1 286 060 €	Dont 2 M€ de prévision pour la participation de l'ADEME au titre du Fonds de chaleur qui sera reporté en 2025.
75	Redevances R1 R2 et produits divers	3 818 706 €	3 520 185 €	3 782 151 €	Dont 520 185 € de vente de CEE.
77	Produits spécifiques	2 562 €	0 €	13 €	Avoir sur factures.
042	Opérations d'ordre	9 662 €	10 000 €	7 715 €	Amortissement remboursement études abandonnées.
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 998 251 €	6 901 237 €	6 901 237 €	
		15 653 549 €	20 618 930 €	18 425 169 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Détail des recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement 2024 réalisées



FACE

Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification

Evolution des dotations au TE GARD

La dotation du CAS FACE 2025 pour le département du Gard n'est pas connue au jour de l'élaboration de ce rapport. Elle s'élevait pour 2024 à 4 512 300 € pour le département.

Les aides du Compte d'Affectation Spéciale **sont réparties par département** sous forme de **dotations affectées à l'électrification rurale**, selon certains critères (nombre de départs mal alimentés, stock de réseau aérien, linéaires de réseaux en fils nus...). Cette répartition se fonde sur **les évaluations des besoins en travaux d'électrification rurale par département réalisée tous les deux ans**. Cet inventaire a été réalisé en 2023.

PERIODE	FACE AB Renforcement	FACE EXT Extension	FACE C Enfouissement	FACE S Sécurisation	FACE MDE	FACE ENR	FACE IRVE	TOTAL
2023	3 191 600 €	589 800 €	563 200 €	552 700 €	30 241,00 €	0,00 €	265 000,00 €	5 192 541 €
2024	3 080 900 €	556 900 €	396 800 €	477 700 €	0,00 €	0,00 €	0	4 512 300 €
var 2023 VS 2024	-110 700 €	-32 900 €	-166 400 €	-75 000 €	-30 241 €	0 €	-265 000 €	-680 241 €

CONCESSION R1 & R2

La part de la Redevance prévisionnelle dite de **Fonctionnement (R1)** devrait atteindre un montant d'environ 1 400 000 € en 2025, son montant croissant naturellement du fait de la dynamique démographique du département et de l'augmentation prévisible du linéaire de réseau, deux composantes de l'assiette de calcul de R1.



REDEVANCES DE CONCESSION HT

En €	2021	2022	2023	2024
R1	1 194 402 €	1 210 864 €	1 693 464 €	1 396 827 €
R2	1 838 567 €	1 931 318 €	1 974 676 €	1 854 742 €
Total	3 032 969 €	3 081 131 €	3 668 140 €	3 251 569 €

L'écart entre 2023 et 2024 de la Redevance (R1) destinée à l'exercice de la compétence « distribution publique d'électricité », **s'explique par une régularisation en 2023**. Un contrôle de gestion d'ENEDIS a montré une erreur de calcul en 2018, lors du renouvellement du contrat de concession d'un montant de 317 416 €.

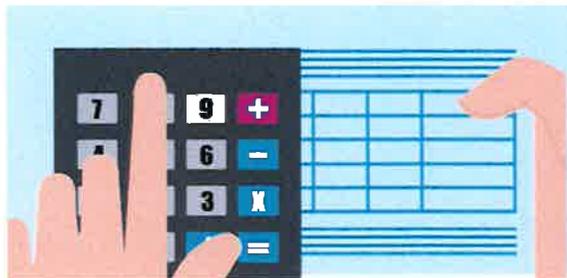
La redevance R2 est calculée à partir de paramètres et notamment :

- Le critère appelé B** : montant hors TVA des travaux réalisés par la collectivité maître d'ouvrage sur le réseau de distribution électrique concédé financés dans le cadre de l'Article 8 et des fonds propres du Syndicat ;
- Le critère I** : montant hors TVA des travaux d'investissements sur les installations d'éclairage public permettant de mettre en œuvre, pour le réseau public de distribution concédé, les dispositions légales relatives à la transition énergétique et permettant, notamment, de différer ou d'éviter le renforcement de celui-ci.

TCFE

Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité

Evolution du montant de la Taxe perçue (€)



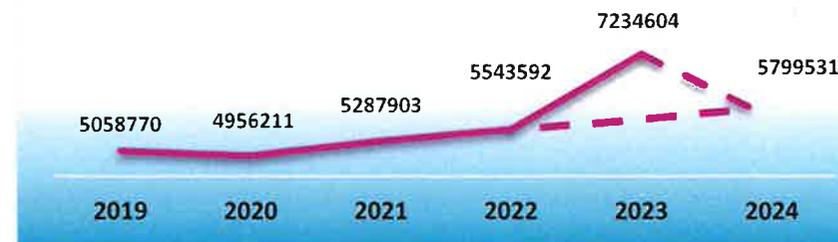
Instaurée au 1er janvier 2011 dans le cadre de la Loi NOME, la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité est une fiscalité indirecte dont le champ d'application concerne l'électricité livrée à un Point de livraison pour un utilisateur final, soit en tant que particulier ou professionnel. Cette taxe est directement appliquée sur la facture d'électricité de l'utilisateur.

Le produit brut de cette taxe qui constitue une ressource propre du Syndicat s'est monté exceptionnellement en 2023, à plus de 7 M€ (versement de 15 mois).

L'article 54 de la loi de finances pour 2021 a réformé la taxation de la consommation d'électricité. Il supprime progressivement les taxes locales sur la consommation finale d'électricité (TLCFE) en les intégrant progressivement à la taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité (TICFE). Cette suppression s'étale sur quatre années.

Depuis 2021, la TCCFE conserve la même dénomination mais devient une majoration de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE).

En 2024, les collectivités bénéficiaires de la TCCFE perçoivent une part communale de la TICFE dont le montant est calculé à partir de l'évolution des quantités totales d'électricité fournies par les gestionnaires de réseaux entre les années N-3 (2021) et N-2 (2022) majoré de 4,8 %, ce qui correspond à l'évolution de l'IMPC hors tabac entre les années N-2 (2022) et N-1 (2023).



Le produit brut de cette taxe qui constitue une ressource propre du Syndicat s'est monté exceptionnellement en 2023, à plus de 7 M€ (versement de 15 mois).

Le montant versé par la Direction Générale des Finances au titre de 2024 s'est élevé à 5 799 531 €.

TVA

Le budget 2024
est retracé en HT
pour deux
activités
assujetties
à la TVA :



Bornes de recharge pour véhicules électriques qui ont donné lieu à :

- **653 839 €** de dépenses réelles mandatées en section de fonctionnement
- **650 986 €** de titres émis en HT sur la section de fonctionnement
- **277 980 €** de dépenses réelles mandatées en dépenses d'investissement
- **66 468 €** de titres émis en HT sur la section d'investissement.



Les travaux liés à l'électrification rurale ont donné lieu à :

- **9 180 094 €** mandatés en HT
- **1 854 742 €** titrés en HT (uniquement Redevance R2 soumise à TVA).

En 2024, les services fiscaux ont reversé 1 610 146 € de TVA
répartie de la façon suivante :

TVA déductible sur bornes de recharge : 132 338 €
TVA collectée sur bornes de recharge : 69 984 €
Soit la somme de : 62 354 €

TVA déductible sur travaux liés à l'électrification : 1 918 811 €
TVA collectée sur travaux liés à l'électrification : 371 019 €
Soit la somme de : 1 547 792 €

RECAPITULATIF DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES	REALISE 2023	REALISE 2024
Recettes de fonctionnement	15 653 548 €	18 425 169 €
Dépenses de fonctionnement	6 044 259 €	6 249 284 €
Résultat	9 609 289 €	12 175 885 €
Part à affecter en section d'investissement au 1068	2 708 052 €	4 917 771 €
Excédent dégagé	6 901 237 €	7 258 114 €

2b. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

Détail des dépenses d'investissement



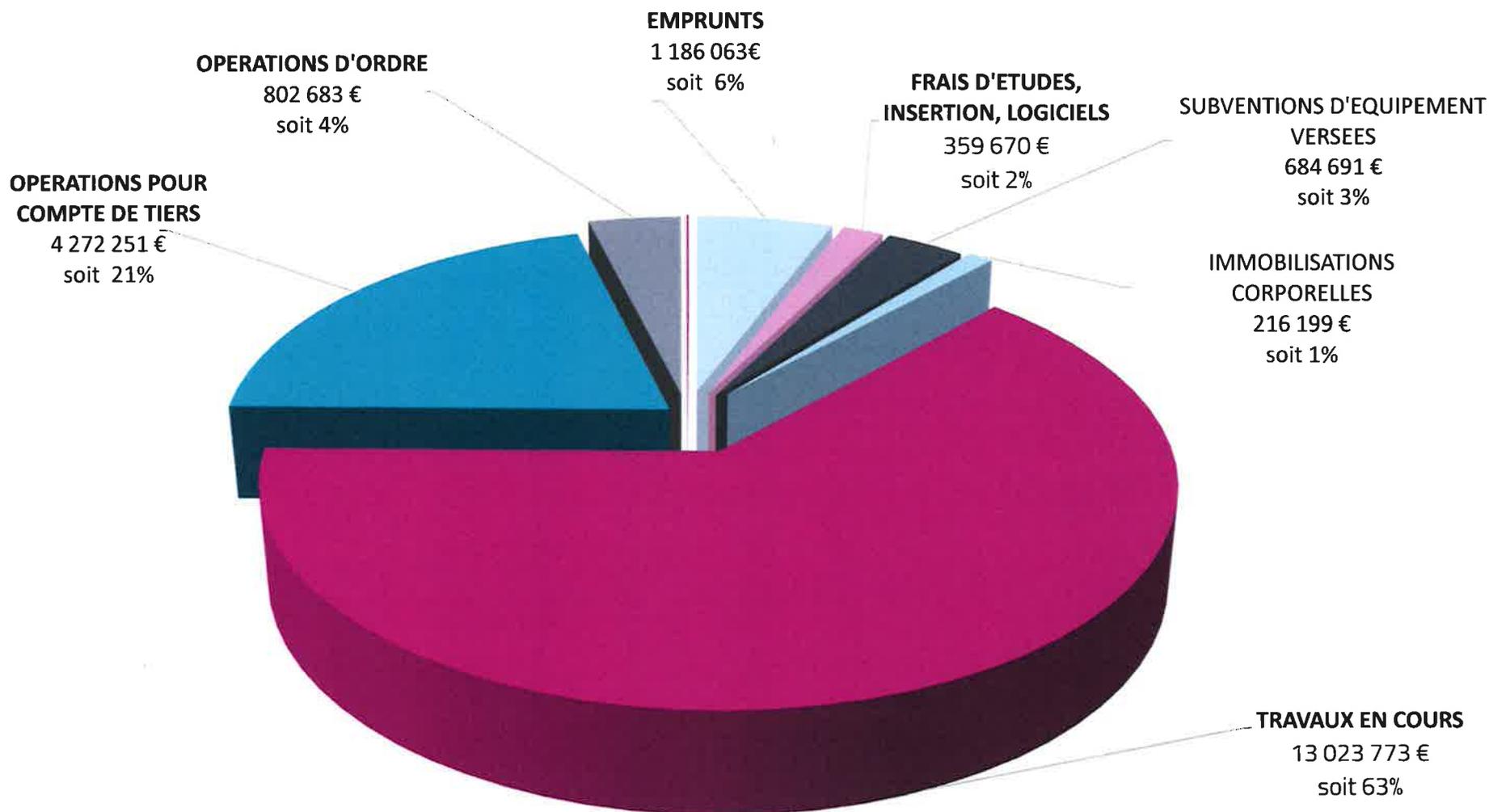
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

CHAPITRE	LIBELLES	REALISES 2023	BP 2024	REALISES 2024	RESTES A REALISER	OBSERVATIONS
13	Remboursement aux communes	37 475 €	91 997 €	19 832 €	2 250 €	Dans le cas d'un trop versé sur acompte.
16	Emprunts	967 714 €	1 187 063 €	1 186 063 €	0 €	Capital de l'emprunt.
20	Frais d'études, insertion, logiciels	371 067 €	1 089 646 €	359 670 €	399 788 €	Montant à intégrer au 2315 en cas de réalisation des travaux où amortir si abandon de l'opération.
204	Subventions d'équipements versées	981 410 €	2 698 916 €	684 691 €	1 706 639 €	Subventions versées pour l'éclairage public.
21	Immobilisations en cours	426 206 €	1 815 660 €	216 199 €	778 698 €	Implantation de nouvelles bornes + travaux EP en MOA (travaux ponctuels de rénovation dans le cadre du contrat de maintenance).
23	Travaux en cours	11 263 369 €	35 688 229 €	13 023 773 €	16 626 191 €	
27	Dépôts et cautionnement		652 €	202 €	-	Caution location garage.
4581	Opérations pour compte de tiers	4 332 648 €	12 164 915 €	4 272 251 €	6 860 369 €	Concerne 386 opérations (233 TELECOM et 153EP) sous convention de mandat.
040	Operations d'ordre entre sections	10 498 €	10 000 €	7 715 €		Participations communes sur études - Contrepartie du chapitre 042 en recettes de fonctionnement.
041	Créances sur transfert de droit	375 600 €	1 117 617 €	794 968 €	0 €	Intégration des études aux travaux.
TOTAL		18 765 986 €	55 864 695 €	20 565 364 €	26 373 935 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Détail des dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement 2024 réalisées



SECTION D'INVESTISSEMENT

Détail des recettes d'investissement

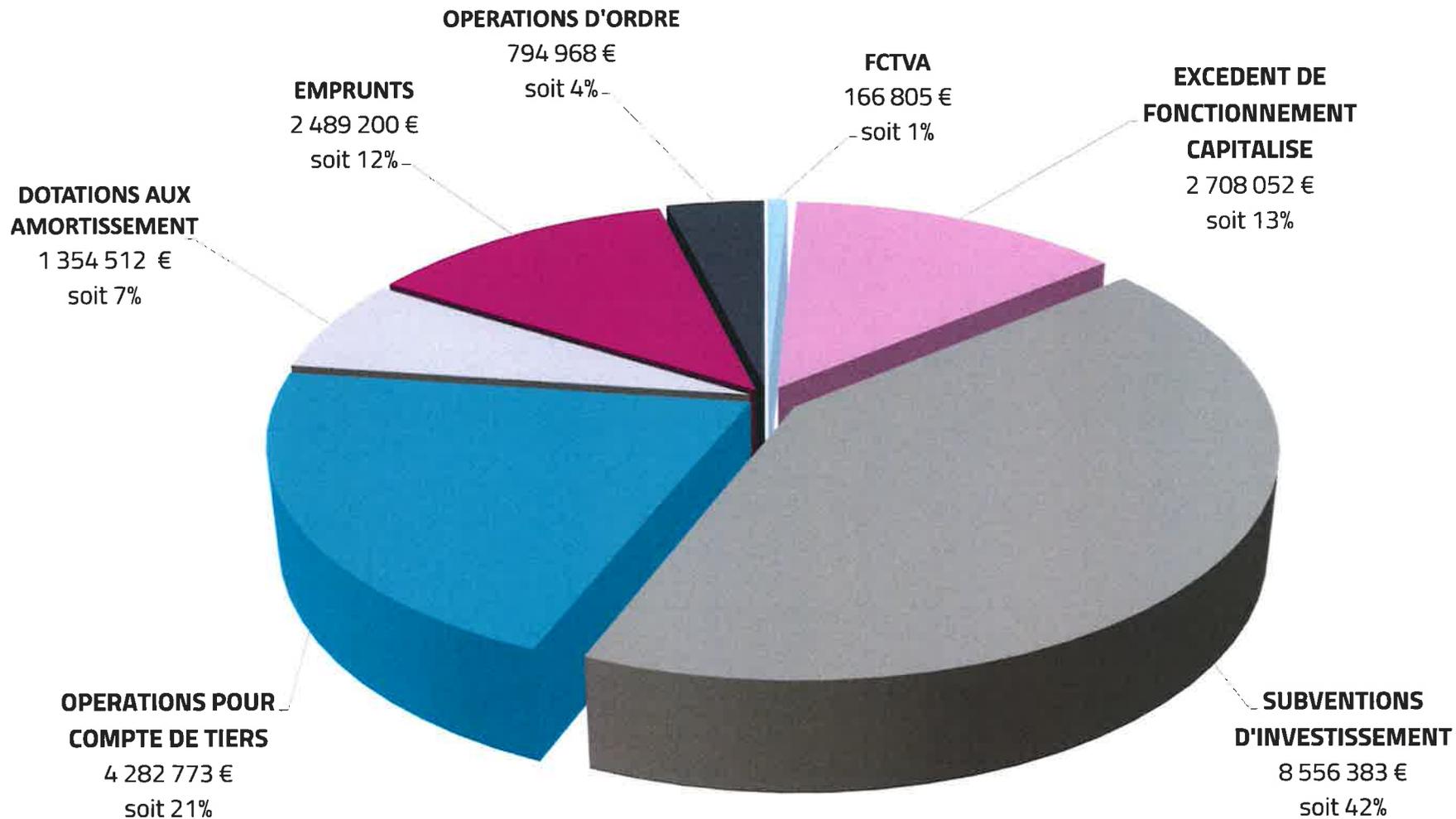
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024

CHAPITRE	LIBELLES	REALISES 2023	BP 2024	REALISES 2024	RESTES A REALISER	OBSERVATIONS
10	FCTVA	278 925 €	166 805 €	166 805 €	-	Dotation perçue sur la TVA des travaux d'éclairage public réalisés en MOA en N-2.
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	5 078 876 €	2 708 052 €	2 708 052 €	-	Résultat de l'exercice 2022 capitalisé en 2023 pour combler le déficit d'investissement de 2022.
13	Subventions d'investissement	6 222 169 €	23 673 647 €	8 556 383 €	12 774 304 €	FACE, Article 8, FEDER, Advenir, PNC, Fonds vert et participations des communes.
16	Emprunt	2 797 200 €	2 489 200 €	2 489 200 €	-	Tranche 2 de l'avance remboursable pour l'EP.
23	Remboursement sur travaux	19 324 €	0 €	7 098 €	-	Remboursement sur travaux annulés.
024	Produit de cession	0 €	10 000 €	0 €	-	Chapitre permettant l'ouverture des crédits en cas de cession.
4582	Opérations pour compte de tiers	4 238 303 €	11 093 711 €	4 282 773 €	5 821 807 €	Concerne 386 opérations (233 TELECOM et 153EP) sous convention de mandat – Contrepartie du chapitre 4581 en dépense d'investissement.
021	Virement de la section fonctionnement	0 €	10 107 142 €	0 €	-	En fonction du résultat de l'année N-1 en prévision uniquement.
040	Dotations aux amortissements et cession	1 283 079 €	1 432 895 €	1 354 512 €	-	Contrepartie du chapitre 042 de la section de fonctionnement.
041	Opérations d'ordre	375 600 €	1 117 617 €	794 968 €	-	Contrepartie du chapitre 041 des dépenses d'investissement.
001	Solde exécution section investissement	1 537 300 €	3 065 626 €	3 065 626 €		
TOTAL		21 830 775 €	52 444 720 €	23 425 417 €	18 596 111 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Détail des recettes d'investissement

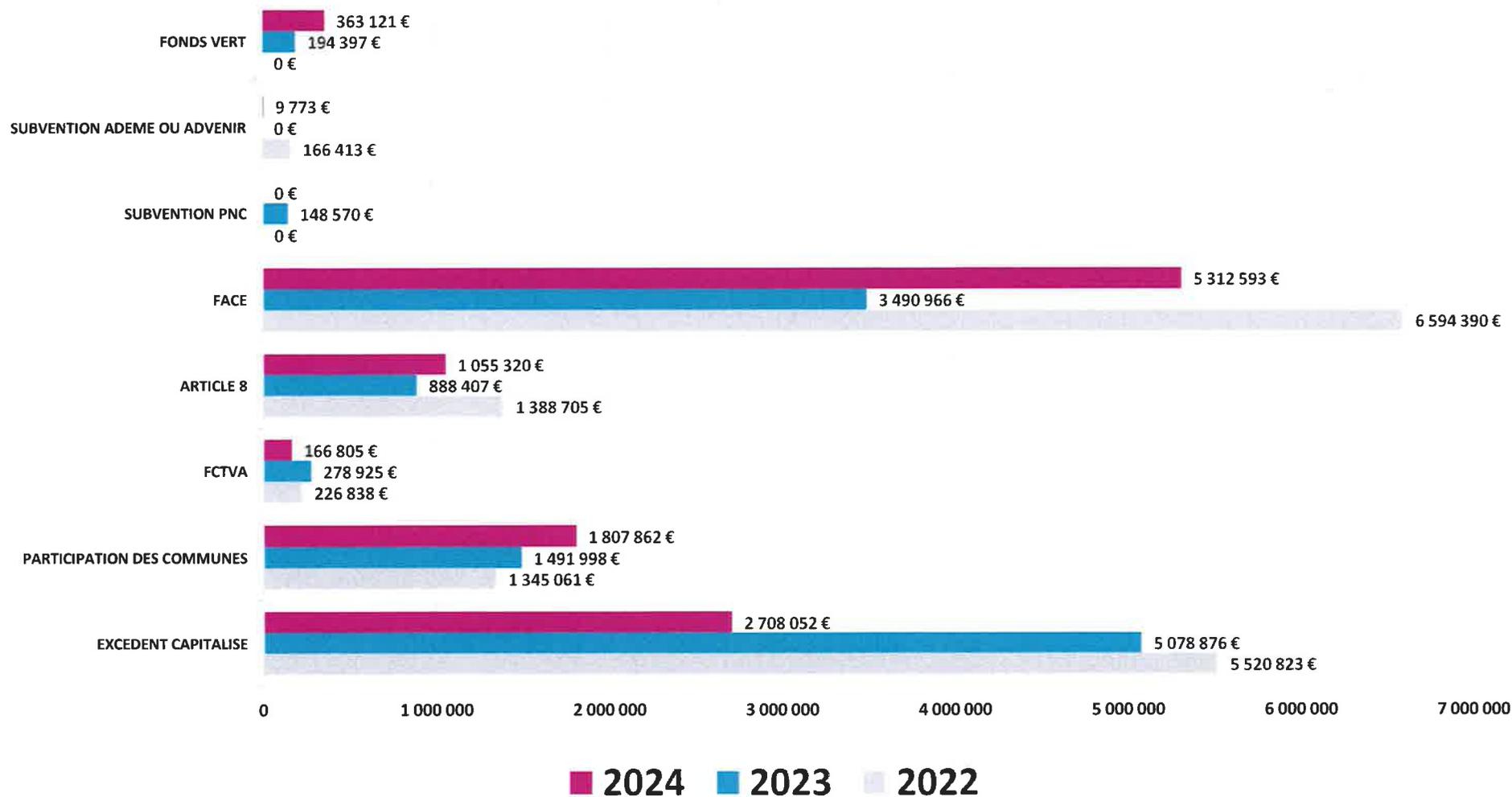
Recettes d'investissement 2024 réalisées



SECTION D'INVESTISSEMENT

Evolution des recettes d'investissement

Evolution de l'encaissement des recettes d'investissement 2024



Point sur l'activité bornes de recharge assujettie à TVA

Le Syndicat assure la maîtrise d'ouvrage de 169 bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Par l'intermédiaire d'un marché de travaux exploitation (BOUYGUES, dans le cadre de REVEO), le Territoire d'Énergie GARD-SMEG gère l'implantation des bornes de recharge, la maintenance curative et préventive, les contrats d'électricité, la supervision et l'assurance des bornes de recharge.

Sur 2024, on recense 72 830 sessions de recharge pour un total de 1,3 M de kWh distribués.

Afin de répondre à la demande croissante d'IRVE sur notre territoire, les élus ont validé en 2024, le lancement d'une **Délégation de Service Public (DSP)** à l'échelle du département conformément au SDIRVE validé en 2023. A l'horizon fin 2025, un délégataire portera à sa charge le déploiement et l'exploitation des IRVE actuelles et à venir pour une durée de 15 ans.



Tableau de répartition des dépenses et des recettes



LIBELLE DES DEPENSES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT			
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	RAR RECETTES	DEPENSES	RAR DEPENSES
RECETTES BORNES DE RECHARGE	636 523,31					
PARTICIPATION COMMUNES	14 318,32					
REMBOURSEMENT ASSURANCES	144,00					
ELECTRICITE		398 837,99				
DEPLACEMENT - TRAVAUX DIVERS		11 067,20				
MAINTENANCE		190 670,59				
ASSURANCES		17 829,15				
DIVERS (ETUDES AIP, CONTRÔLE, ANNONCE...)		30 677,60				
COTISATIONS AVERE		2 000,00				
CHARGES DE PERSONNEL		22 045,00				
INTERETS EMPRUNTS		2 756,11				
Total Opérations réelles	650 985,63	675 883,64				
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		270 477,00				
IMMOBILISATIONS CEDEES		0,00				
DIFFERENCE SUR REALISATIONS	0,00					
TRAVAUX IMPLANTATION					198 776,06	776 206,00
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNT					74 355,25	
MOINS VALUE SUR CESSION					0,00	
SUBVENTIONS ADVENIR			9 773,00	30 340,00		
SUBVENTION DYNEFF			0,00	44 803,00		
SUBVENTIONS FACE			53 000,00	672 436,13		
PARTICIPATION COMMUNES			3 695,00	131 261,00	3 694,94	
Total investissement			66 468,00	878 840,13	276 826,25	776 206,00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			270 477,00			
CESSIONS			0,00			
PLUS VALUE SUR CESSION						
TOTAL	650 985,63	946 360,64	336 945,00	878 840,13	273 131,31	776 206,00
TOTAL AVEC RAR	650 985,63	946 360,64	1 215 785,13		1 049 337,31	



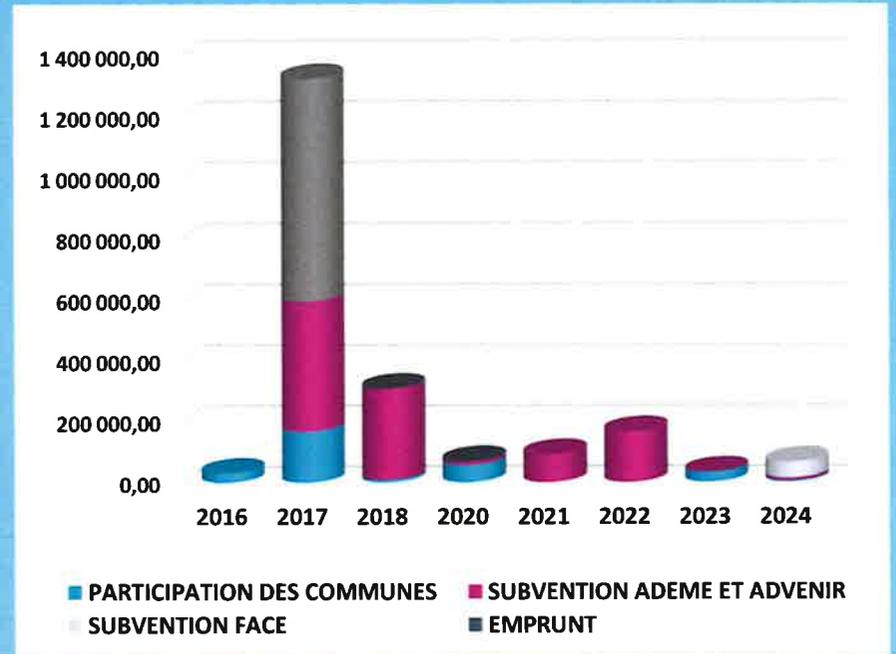
ZOOM IRVE

Section d'investissement

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement

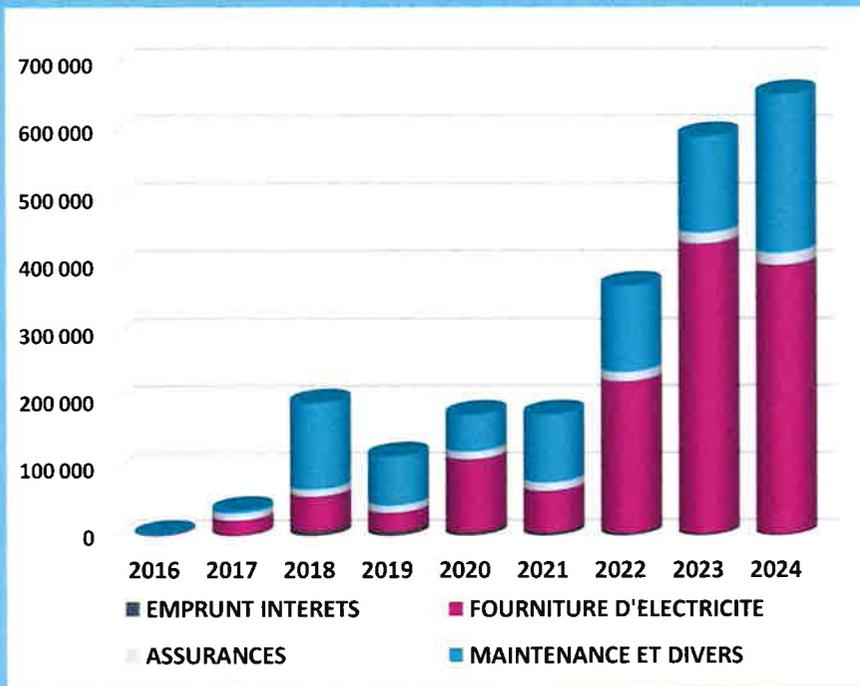




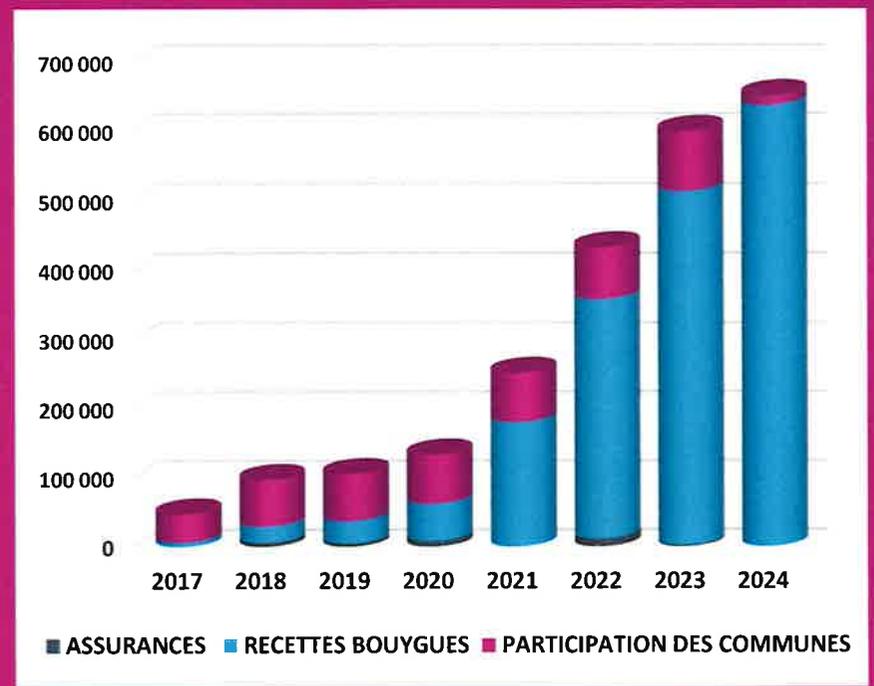
ZOOM IRVE

Section fonctionnement

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



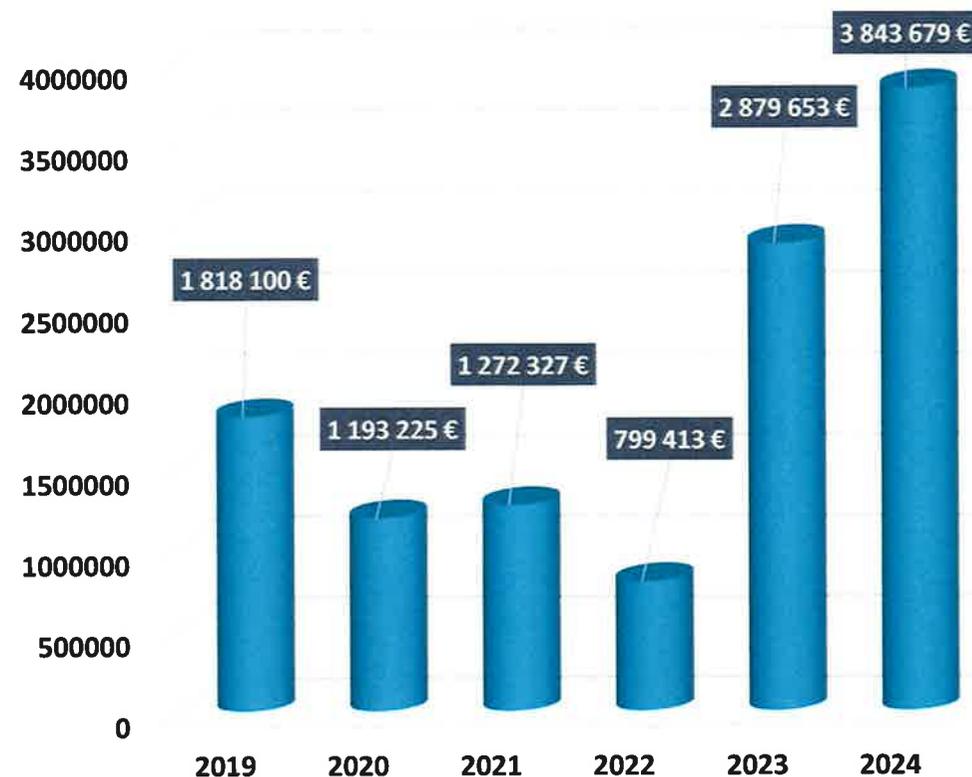
ZOOM ECLAIRAGE PUBLIC



113 communes ont transféré la compétence travaux neufs EP

Avec l'avance remboursable de la Banque des Territoires, 3,8 M€ de travaux ont été mandatés en 2024, subventionnés en partie par du Fonds vert et une participation communale.

Niveau de réalisations des Travaux d'investissement EP compétence SMEG (TTC)



ZOOM ECLAIRAGE PUBLIC

Niveau de réalisations 2024 de la maintenance EP compétence SMEG (TTC)



94 communes ont transféré la compétence maintenance EP

Début 2024, le syndicat comptait 21 communes en maintenance, contre 94 fin 2024.

En parallèle, un marché d'éclairage public travaux- maintenance a été lancé en Juillet 2024 pour un minimum de deux ans, renouvelable deux fois 1 an.

	DEPENSES	RAR EN DEPENSES	RECETTES
Electricité	102 759 €		102 756 €
Entretien des réseaux	58 134 €	29 530 €	85 618 €
Gestion des DICT	7 022 €		
Redevance Guichet Unique réseaux et canalisations	533 €		
Intégration des données logiciel Rock Service	9 428 €		
Participation des communes au frais de MOA			32 655 €
TOTAL	177 876 €	29 530 €	221 029 €

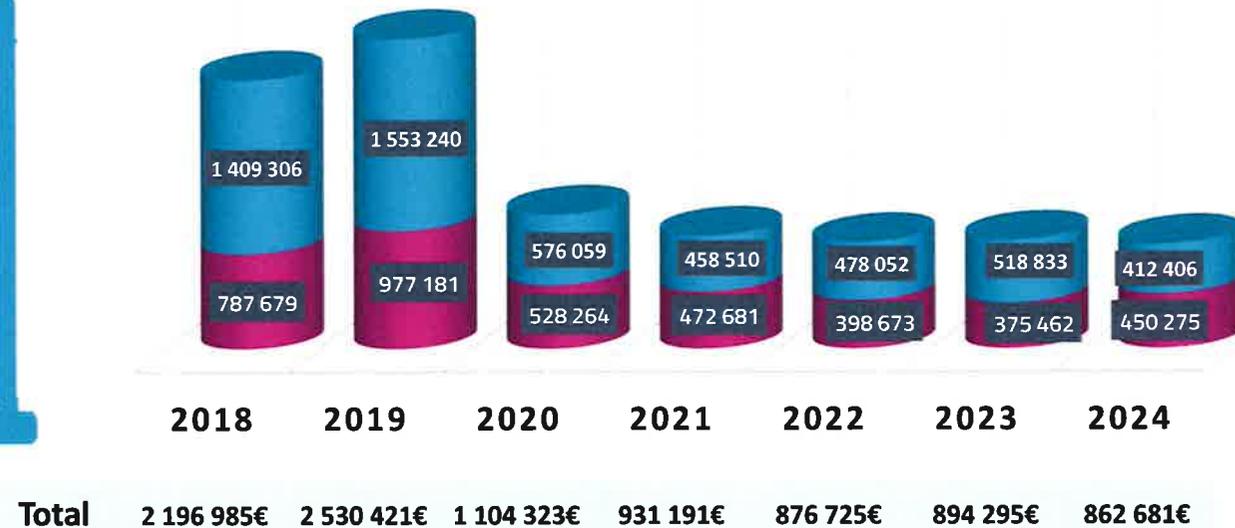
Le transfert de compétence étant intervenue en milieu d'année, les montants prévisionnels pour 2025 seront adaptés en conséquence.

ZOOM ECLAIRAGE PUBLIC

PROGRAMMES DES SUBVENTIONS ACCORDEES

EPHMOA :
travaux réalisés sous maîtrise
d'ouvrage communale.

EPC :
travaux réalisés par TE-GARD
sous maîtrise d'ouvrage
délégée.



3. L'ÉPARGNE ET LA DETTE

NIVEAU GENERAL DES REALISATIONS

(hors résultat reporté)
toutes sections confondues

L'exécution du budget 2024 (hors résultats reportés) fait ressortir les éléments d'équilibre suivants :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (HORS CHARGES FINANCIÈRES)	11 516 217 €
Dépenses de fonctionnement (hors charges financières)	- 4 648 754 €
EPARGNE DE GESTION COURANTE	6 867 463 €

L'excédent dégagé de la section de fonctionnement que l'on appelle épargne de gestion, permet de financer le remboursement de la dette et participer au financement des investissements.

EPARGNE DE GESTION COURANTE	6 867 463 €
Charges financières	- 245 448 €
Produits financiers	0 €
Charges exceptionnelles	- 570 €
Produits financiers exceptionnels	7 715 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	6 629 160 €

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	6 629 160 €
Remboursement en capital de la dette	- 1 186 063 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	5 443 097 €

La dette restante au
 31/12/2024 s'élève à 10 541 101 €.
 La capacité de désendettement du
 Territoire d'Energie GARD-SMEG à fin
 2024 est de 1,59 révélant toujours un
 très bon ratio de
 solvabilité financière.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 (toutes sections confondues et hors résultats reportés)

DEPENSES RELLES	24 657 453 €	RECETTES REELLES	29 726 528 €
DEPENSES D'ORDRE	2 157 195 €	RECETTES D'ORDRE	2 149 480 €
TOTAL DEPENSES	26 814 648 €	TOTAL RECETTES	31 876 008 €
CREDITS OUVERTS	76 483 625 €	CREDITS OUVERTS	76 483 625 €
TAUX D'EXECUTION	35%	TAUX D'EXECUTION	42%

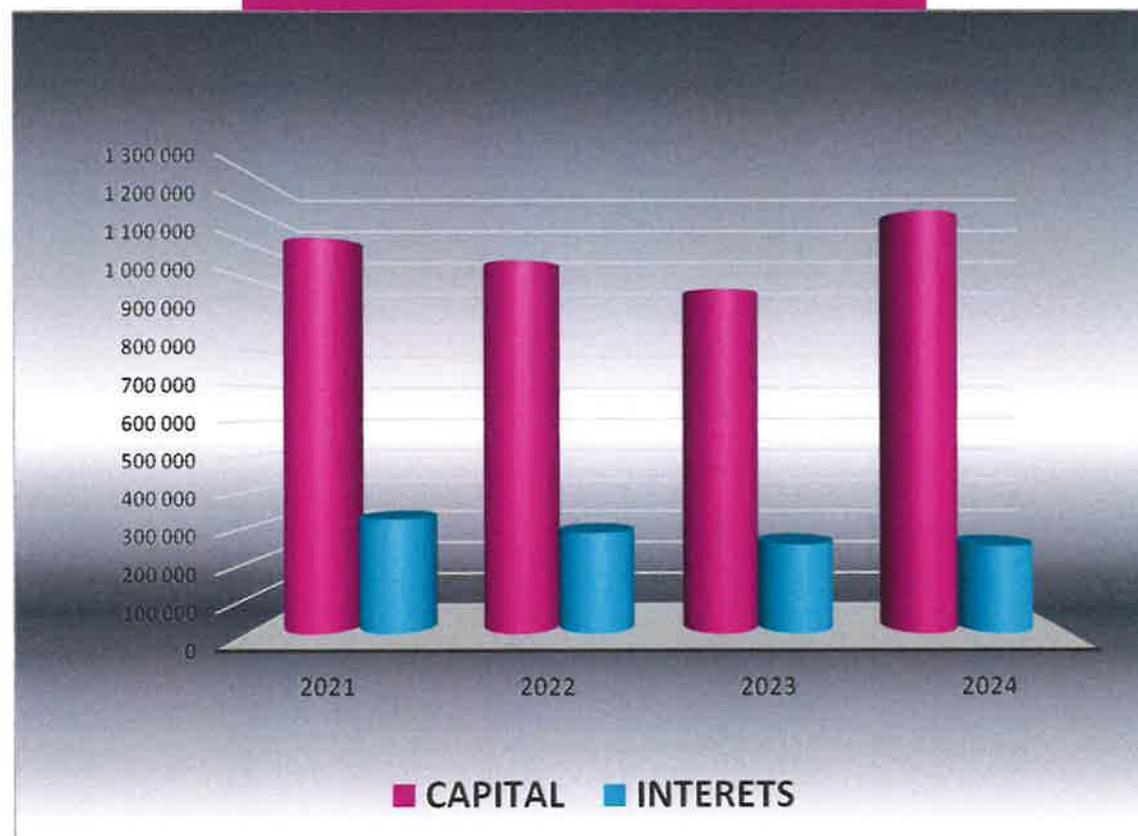
LA DETTE

Elle a donné lieu au paiement de :

- 1 186 063 € au titre de l'amortissement du capital contre 967 714 en 2023 €.
- 146 208 € au titre des intérêts et 99 240 € de quote-part des emprunts repris, soit un total de 245 448 € contre 250 617 € en 2023,

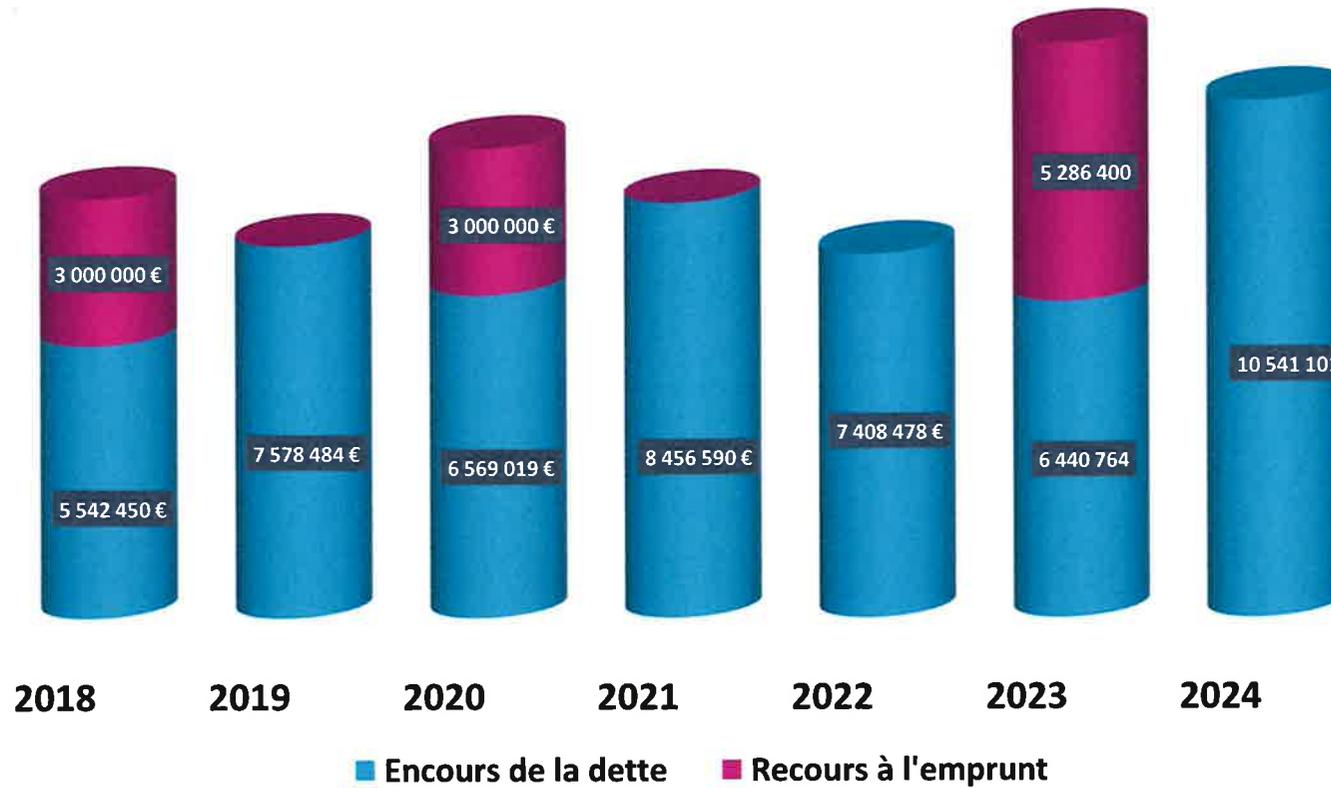
**Soit au total une annuité de
1 431 511 € pour 2024
contre 1 218 331 € en 2023**

Evolution de l'annuité de la dette à fin 2024

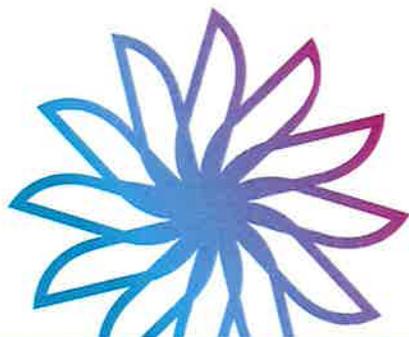


LA DETTE

Evolution de l'encours de la dette et du recours à l'emprunt



LA DETTE



Le Syndicat gère au total :

- 20 contrats d'emprunts auprès de la Caisse de financement Local, de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole pour les anciens Syndicats Primaires d'Electrification rurale.
- 4 contrats d'emprunts auprès du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne pour l'implantation de bornes de recharges pour véhicules électrique et l'éclairage public.
- 1 avance remboursable a été souscrite auprès de la Banque des Territoires fin 2022 d'un montant de 5 286 400 € (versée en deux fois) dont le remboursement a commencé au versement du solde en 2024.

DATE	CAPITAL RESTANT AVEC AVANCE
01/2025	10 541 101 €
01/2026	9 150 199 €
01/2027	7 804 792 €
01/2028	6 465 447 €
01/2029	5 257 226 €
01/2030	4 487 260 €
01/2031	3 713 609 €
01/2032	3 001 558 €
01/2033	2 282 993 €
01/2034	1 557 821 €
01/2035	825 946 €
01/2036	166 566 €
01/2037	114 694 €
01/2038	94 913 €
01/2039	74 207 €
01/2040	52 535 €
01/2041	29 851 €
01/2042	6 107 €

LES RESULTATS

Le résultat de l'exercice 2024

Le résultat (hors report) dégage un excédent de **5 069 075 €**, réparti comme suit :

- 5 274 648 € pour la section de fonctionnement
- - 205 573 € pour la section d'investissement

L'excédent global de clôture qui intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent, s'établit à **15 035 938 €**, réparti comme suit :

- 12 175 885 € pour la section de fonctionnement
- 2 860 053 € pour la section d'investissement

Cet excédent global correspond, en comptabilité budgétaire, au fonds de roulement du Territoire d'Énergie GARD-SMEG et s'analyse comme la somme des excédents définitifs. Compte-tenu du solde négatif des restes à réaliser en investissement de 7 777 825 €, le besoin de financement de la section d'investissement est arrêté à **4 917 771 €**.

Ainsi après l'affectation de cette somme à partir de l'excédent global de fonctionnement, le **disponible réel dégagé à la clôture de l'exercice 2024 s'établit à 7 258 114 €**.

Compte-tenu de l'excédent dégagé de la section de fonctionnement, il est proposé d'affecter en réserve au 1068 : **6 917 771 € (dont 4 917 771 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et 2 M€ en anticipation) et de reporter en fonctionnement 5 258 114 €**.

LES RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET 2024

RUBRIQUES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2023	3 065 626 €	9 609 289 €	12 674 915 €
Recettes de l'exercice 2024	20 359 791 €	11 523 932 €	31 883 723 €
Dépenses de l'exercice 2024	20 565 364 €	6 249 284 €	26 814 648 €
Balance des opérations de l'exercice 2024	- 205 573 €	5 274 648 €	5 069 075 €
Part affectée à l'investissement en 2024		2 708 052 €	2 708 052 €
Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2024	2 860 053 €	12 175 885 €	15 035 938 €



PRÉSENTATION ANALYTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 HORS RESTES A RÉALISER

			REALISES PRINCIPAL ELECTRICITE	REALISES ANALYTIQUE ACTEE - GAE - CEE	REALISES BUDGET ANALYTIQUE ECLAIRAGE PUBLIC	REALISES ANALYTIQUE IRVE	PREVISION ETUDE SEM - FONDS CHALEUR	TOTAL REALISES 2024	
F O N C T I O N N E M E N T	D E P E N S E S	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	464 443,19	82 249,40	234 815,74	651 082,73	91 649,37	1 524 240,43
		012	CHARGES DE PERSONNEL	1 345 984,57	111 425,20	59 261,06	22 044,60		1 538 715,43
		65	CHARGES DE GESTION COURANTE	205 886,82		8 441,28			214 328,10
		66	CHARGES FINANCIERES	188 323,03		54 368,48	2 756,11		245 447,62
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	570,00					570,00
		73	REVERSEMENT DE FISCALITE	948 663,71	422 806,71				1 371 470,42
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT						
		042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 084 035,55			270 476,57		1 354 512,12
	TOTAL		4 237 906,87	616 481,31	356 886,56	946 360,01	91 649,37	6 249 284,12	
	R E C E P T I V E S	013	ATTENUATION DE CHARGES	1 194,00	21 837,18				23 031,18
		70	SERVICES ET VENTES				636 523,31		636 523,31
		73	TAXE SUR L'ELECTRICITE	5 799 531,46					5 799 531,46
		74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	532 727,50	74 922,80	363 130,76	14 318,32	289 867,25	1 274 966,63
		75	PRODUITS DE GESTIONS COURANTE	3 253 309,19	520 184,54	8 513,57	144,00		3 782 151,30
		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	13,19					13,19
		042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	7 714,93					7 714,93
TOTALES RECETTES REELLES								11 523 932,00	
002		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	6 901 237,13						6 901 237,13
TOTAL			16 495 727,40	616 944,52	371 644,33	650 985,63	289 867,25	18 425 169,13	
SOLDE			12 257 820,53	463,21	14 757,77	-295 374,38	198 217,88	12 175 885,01	
I N V E S T I S S E M E N T	D E P E N S E S	13	REMBOURSEMENT AUX COMMUNES	7 738,16		8 398,70	3 694,94		19 831,80
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	391 795,10		719 913,07	74 355,25		1 186 063,42
		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	285 337,34		74 332,51			359 669,85
		204	SUBVENTIONS VERSEES			684 690,67			684 690,67
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 928,40		2 494,42	198 776,06		216 198,88
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS (travaux)+RAR 2021	9 180 093,92		3 843 679,13			13 023 773,05
		27	DEPOT ET CAUTIONNEMENT	202,00					202,00
		4581	COMPTE DE TIERS	2 040 919,64		2 231 331,31			4 272 250,95
		040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	7 714,93					7 714,93
		041	OPERATIONS PATRIMONIALES	794 968,29					794 968,29
	TOTAL		12 723 697,78	0,00	7 564 839,81	276 826,25		20 565 363,84	
	R E C E P T I V E S	13	SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS	7 505 329,63		984 585,20	66 467,94		8 556 382,77
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			2 489 200,00			2 489 200,00
		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, AFFECTATION	2 708 052,33		166 804,74			2 874 857,07
		23	REMBOURSEMENT TRAVAUX	354,71		6 742,81			7 097,52
		4582	COMPTE DE TIERS	2 084 473,71		2 198 299,80			4 282 773,51
021		VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT						0,00	
024		Produits de cession						0,00	
040		OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 084 035,55			270 476,57		1 354 512,12	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	794 968,29					794 968,29		
001	SOLDE D'EXECUTION	3 065 626,02					3 065 626,02		
TOTAL		17 242 840,24	0,00	5 845 632,55	336 944,51	0,00	23 425 417,30		
BESOIN DE FINANCEMENT			4 519 142,46	0,00	-1 719 207,26	60 118,26		2 860 053,46	

4. LES PERSPECTIVES 2025

EVOLUTIONS ATTENDUES ET ENJEUX PROSPECTIFS

- ENERGIE RENOUVELABLE : création d'une SEM pour faire émerger les projets photovoltaïques.
- LA MOBILITE : Mise en place d'une délégation de service public à partir d'octobre 2025 afin d'assurer le déploiement complémentaire de super chargeurs, spots touristiques, complément aux best-sellers, maillage...
- Contrat de Chaleur Renouvelable territorial : pilotage pour le compte de l'ADEME d'un fonds chaleur permettant de financer les travaux de chauffage des collectivités gardoises ainsi que les entreprises. Dossier en lien avec la CCI et les Territoires.
- Travaux neufs « Eclairage Public » - Transfert de la compétence EP de nouvelles communes et mise en place d'une opération pilote sur des communes urbaines (+ 2 000 habitants).
- Seconde avance remboursable de la Banque des Territoires pour poursuivre la rénovation EP de nouvelles communes entrantes.
- Maintenance EP : Evolution de la compétence maintenance avec l'accueil de nouvelles communes et réalisation d'un géoréférencement (mise en conformité réglementaire).
- RH : Appel à candidatures pour le poste de responsable financier avec une période de tuilage prévu du dernier trimestre 2025 au 1^{er} trimestre 2026, dans le cadre d'un départ à la retraite et celui d'un 4^e chargé d'opération.
- PCRS (plan de corps de rue simplifié). Acquisition des données. Financement partagé avec l'Europe (FEDER) et les Territoires (Département, Intercommunalités.....).

LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025

Les dépenses



PREVISIONS DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025

CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2024	PROPOSITION 2025	OBSERVATIONS
11	Charges à caractère général	4 989 421 €	5 219 964 €	Dont Electricité IRVE et maintenance EP et 2 M€ d'aide de l'ADEME pour le contrat chaleur renouvelable (équilibré en dépenses et recettes).
12	Charges de personnel	1 813 191 €	1 873 050 €	Pour tenir compte des évolutions de carrière et des recrutements prévus.
14	Reversement de fiscalité	1 787 359 €	1 400 000 €	Lié à la taxe encaissée et l'encaissement des CEE.
65	Autres charges de gestion courante	231 470 €	261 014 €	Licences informatiques – Indemnités des élus – Subventions aux associations.
66	Charges financières	246 452 €	241 629 €	Intérêts de la dette + quote-part emprunts communes .
67	Autres charges	11 000 €	11 000 €	Charges exceptionnelles - Titres annulés sur exercices antérieurs.
68	Provisions pour risques	-	10 000 €	
023	Virement à la section d'investissement	10 107 142 €	8 833 605 €	Prévision au 023, réalisation au 1068 en recette d'investissement l'année N+1.
042	Dotation et amortissement immobilisation	1 432 895 €	1 558 599 €	Dont l'amortissement des subventions inscrites au chapitre 204 de la section d'investissement et les IRVE.
		20 618 930 €	19 408 860 €	

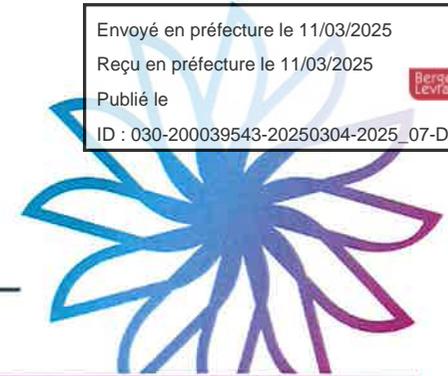


LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025

Les recettes

PREVISIONS DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025

CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2024	PREVISIONS 2025	OBSERVATIONS
13	Remboursement sur rémunérations	23 031 €	20 707 €	ACTEE.
70	Recettes bornes de recharge	705 834 €	637 000 €	Estimées sur 3 trimestres.
73	Taxe sur la consommation d'électricité	5 303 000 €	5 503 000 €	
74	Subventions et participations communes	4 155 644 €	4 411 823 €	Dont 2 M€ de prévision pour la participation de l'ADEME au titre du Fonds de chaleur.
75	Redevances R1 R2 et produits divers	3 520 184 €	3 560 000 €	
042	Amortissement des participations	10 000 €	18 216 €	Participations communes sur études abandonnées
02	Résultat de fonctionnement reporté	6 901 237 €	5 258 114 €	
		20 618 930 €	19 408 860 €	



LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2025

Les dépenses

PREVISIONS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025

CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2024 avec RAR	PREVISIONS 2025 avec RAR	OBSERVATIONS
13	Remboursement aux communes	91 997 €	42 250 €	Dans le cas d'un trop versé sur acompte.
16	Emprunts	1 187 063 €	1 393 000 €	Capital de l'emprunt.
20	Frais d'études, insertion, logiciels	1 089 646 €	2 558 788 €	Montant à intégrer au 2315 en cas de réalisation des travaux ou amorti si abandon de l'opération + PCRS et géoréférencement.
204	Subventions d'équipements versées	2 698 916 €	2 706 639 €	Subventions versées pour l'éclairage public.
21	Immobilisations en cours	1 815 659 €	1 656 998 €	Implantation bornes de recharge + travaux EP + travaux dans les bureaux et acquisition nouveaux locaux.
23	Travaux en cours	35 688 229 €	34 547 280 €	
26	Action SEM		1 200 000 €	
27	Dépôts et cautionnement versés	652 €	700 €	Caution location garage.
4581	Opérations pour compte de tiers	12 164 915 €	10 455 249 €	Contrepartie en recettes d'investissement au 4582.
040	Amortissement participation communes	10 000 €	18 216 €	Contre partie du chapitre 042 en recettes d'ordre de la section de fonctionnement.
041	Créances sur transfert de droit	1 117 617 €	357 937 €	Intégration des études aux travaux par opération d'ordre.
001	Solde d'exécution	-	-	
TOTAL		55 864 694 €	54 937 057 €	



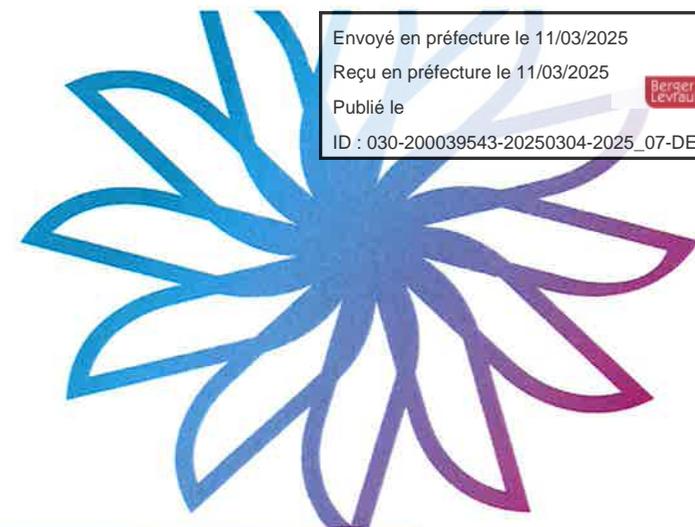
LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2025

Les recettes

PREVISIONS DE RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025

CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2024 avec RAR	PREVISIONS 2025 avec RAR	OBSERVATIONS
10	FCTVA	166 805 €	457 114 €	Dotation perçue pour les travaux d'éclairage public réalisés en MOA en N-2.
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	2 708 052 €	6 917 771 €	Résultat de l'exercice 2024 capitalisé en 2025.
13	Subventions d'investissement	23 673 647 €	22 104 571 €	FACE, Article 8, FONDS VERTS, ADEME – Participations des communes.
16	Emprunts	2 489 200 €	2 426 400 €	2 ^e avance remboursable pour l'éclairage public.
024	Produit de cession	10 000 €	5 000 €	Chapitre permettant l'ouverture des crédits en cas de cession .
4582	Opérations pour compte de tiers	11 093 711 €	9 416 007 €	Contrepartie du 4581 en dépenses.
21	Virement de la section fonctionnement	10 107 142 €	8 833 605 €	En fonction du résultat de l'année N en prévision uniquement.
040	Dotations aux amortissements et cession	1 432 895 €	1 558 599 €	Contrepartie du chapitre 042 de la section de fonctionnement.
041	Opérations d'ordre	1 117 617 €	357 937 €	Contrepartie du chapitre 041 des dépenses d'investissement.
01	Solde exécution section investissement	3 065 626 €	2 860 053 €	
TOTAL		55 864 695 €	54 937 057 €	

L'EQUILIBRE DU BUDGET 2025



FONCTIONNEMENT
19 408 860 €

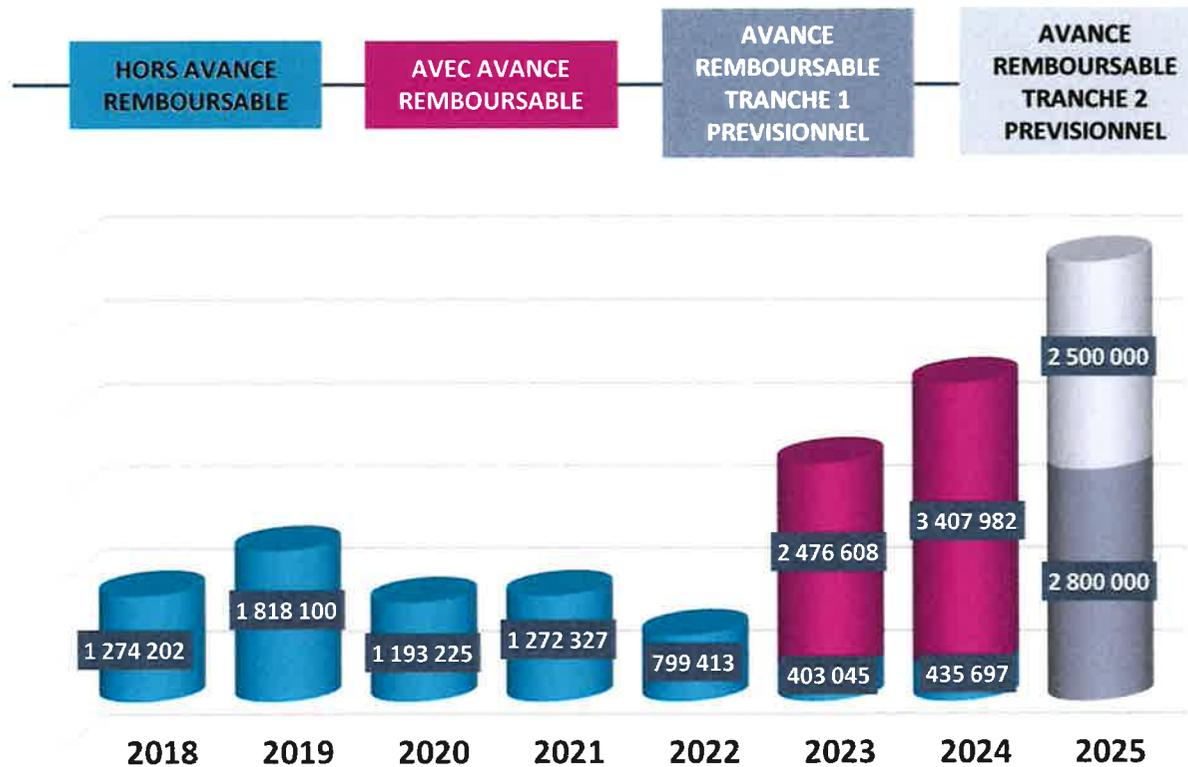
INVESTISSEMENT
54 937 057 €

TOTAL BUDGET
74 345 917 €

PRÉSENTATION ANALYTIQUE DES PREVISIONS 2025

		PREVISION BUDGET ELECTRICITE FONCTION 510 et 514	PREVISIONS ANALYTIQUE GAE - CEE FONCTION 514 et 512	PREVISIONS BUDGET ANALYTIQUE ECLAIRAGE PUBLIC FONCTION 512	PREVISIONS ANALYTIQUE IRVE 2023 + RAR 2022	PREVISION ANALYTIQUE FONDS CHALEUR - SEM FONCTION 752	PREVISION ANALYTIQUE ACTEE FONCTION 758	TOTAL PREVISION BUDGET 2025	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	693 726,80	7 200,00	1 704 417,48	718 000,00	2 015 000,00	81 620,00	5 219 964,28
		012 CHARGES DE PERSONNEL	1 479 758,23	70 964,81	123 675,74	48 394,57	124 747,56	25 509,09	1 873 050,00
		65 CHARGES DE GESTION COURANTE	235 013,76		6 000,00	20 000,00			261 013,76
		66 CHARGES FINANCIERES	172 629,09		67 000,00	2 000,00			241 629,09
		67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 000,00						11 000,00
		68 PROVISIONS POUR RISQUES	10 000,00						10 000,00
		73 REVERSEMENT DE FISCALITE	1 000 000,00	400 000,00					1 400 000,00
		023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 833 604,55						8 833 604,55
		042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	158 297,27		1 063 814,61	336 486,83			1 558 598,71
		TOTAL	12 594 029,70	478 164,81	2 964 907,83	1 124 881,40	2 139 747,56	107 129,09	19 408 860,39
		RECETTES	013 ATTENUATION DE CHARGES					20 706,79	20 706,79
			70 SERVICES ET VENTES			637 000,00			637 000,00
			73 TAXE SUR L'ELECTRICITE	5 503 000,00					5 503 000,00
			74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	512 078,00	36 000,00	1 721 540,00	5 000,00	2 055 585,33	81 620,00
		75 PRODUITS DE GESTIONS COURANTE	3 100 000,00	460 000,00					3 560 000,00
		77 PRODUITS EXCEPTIONNELS						0,00	
		042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	18 216,44					18 216,44	
		TOTALE RECETTES REELLES						0,00	
		002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	5 258 113,83					5 258 113,83	
	TOTAL	14 391 408,27	496 000,00	1 721 540,00	642 000,00	2 055 585,33	102 326,79	19 408 860,39	
	SOLDE	1 797 576,57	17 856,19	-1 243 367,63	-482 681,40	-84 162,23	-4 802,30	0,00	
INVESTISSEMENT	DEPENSES	13 REMBOURSEMENT AUX COMMUNES	42 249,74					42 249,74	
		16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	372 000,00		945 000,00	76 000,00			1 393 000,00
		20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 520 722,69		1 038 065,51				2 558 788,20
		204 SUBVENTIONS VERSEES			2 706 638,72				2 706 638,72
		21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	528 300,00		352 492,10	776 205,88			1 656 997,98
		23 IMMOBILISATIONS EN COURS (travaux)+RAR 2021	26 264 891,22		8 130 338,45				34 547 279,67
		26 ACTIONS SEM					1 200 000,00		1 200 000,00
		27 DEPOT ET CAUTIONNEMENT	700,00						700,00
		4581 COMPTE DE TIERS	5 522 112,22		4 933 137,00				10 455 249,35
		040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	18 216,44						18 216,44
		041 OPERATIONS PATRIMONIALES	357 937,01						357 937,01
		TOTAL	34 627 129,32	0,00	18 105 671,78	852 205,88	1 200 000,00	0,00	54 937 057,11
		RECETTES	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS, AFFECTATION	6 917 771,18		457 114,00			7 374 885,18
			13 SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS	18 242 261,64		2 831 419,72	878 839,71		22 104 571,07
			16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			2 426 400,00			2 426 400,00
			4582 COMPTE DE TIERS	5 045 720,00		4 370 287,00			9 416 007,13
			021 VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 833 604,55					8 833 604,55
		024 PRODUITS DE CESSION	5 000,00					5 000,00	
		040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	158 297,27		1 063 814,61	336 486,83		1 558 598,71	
		041 OPERATIONS PATRIMONIALES	357 937,01					357 937,01	
		001 SOLDE D'EXECUTION	2 860 053,46					2 860 053,46	
	TOTAL	35 502 873,93	0,00	10 691 921,33	1 215 326,54	0,00		54 937 057,11	
	BESOIN DE FINANCEMENT	875 744,61	0,00	-7 413 750,45	363 120,66	-1 290 000,00	0,00	0,00	

ZOOM ECLAIRAGE PUBLIC



Travaux EP
compétence
TE GARD
(TTC)

Travaux d'investissement réalisés dans le cadre de la compétence de TE GARD.

Pour 2025, un nouvel emprunt est envisagé afin de réaliser l'ensemble des travaux prévus.

ZOOM ECLAIRAGE PUBLIC

VOLET MAINTENANCE

CONTEXTE GENERAL

Depuis 2024, le volet compétence EP prend de l'épaisseur, passant de 21 communes à 94 communes, soit l'équivalent de 15 283 points lumineux. Sur l'année 2025, l'objectif est de prolonger la démarche d'intégration de nouvelles communes.

Par le biais du marché « EPM » (8 lots géographiques), le Territoire d'Énergie propose aux communes, une sécurité dans la gestion et le service de leur éclairage public. Cela comprend :

- La gestion de la maintenance curative des installations d'éclairage public ;
- La gestion des contrats d'électricité ;
- Maintenance préventive sur devis ;
- Prestations sur devis (éclairage festif, des monuments et sportifs si raccordés au réseau d'éclairage public).

⚠ Sont exclus : les feux tricolores, vidéo surveillance, mobiliers urbains, signalisation routière, tunnel dont l'éclairage répond à des normes spécifiques.

Conclusion : Service adapté aux besoins des communes, économie d'échelle et réduction des coûts de maintenance, mise à disposition d'outils (DT-DICT; SAGA; Géoréférencement).

ZOOM ECLAIRAGE PUBLIC

Démarche et estimation des coûts

VOLET MAINTENANCE

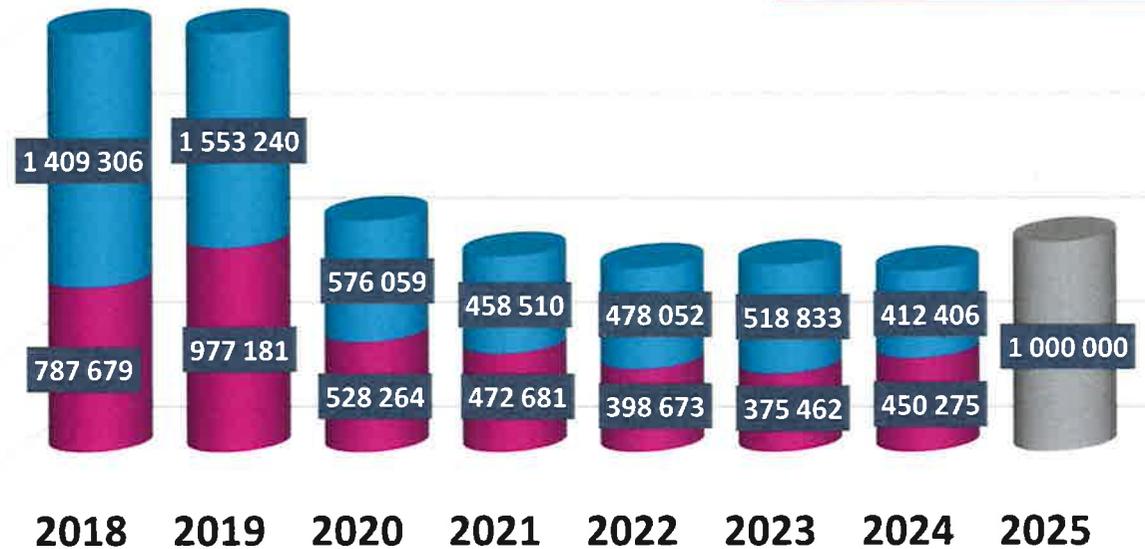
PROCEDURE DE TRANSFERT :

1. Contacter le TE-GARD par courrier ou email, RDV en mairie si possible ;
2. Délibération communale selon la liasse proposée par le TE-GARD (délibération, règlement d'usage, Procès-verbal de mise à disposition et questionnaire sur l'état actuel de vos contrats d'électricité et de maintenance ;
3. à disposition et questionnaire sur l'état actuel de vos contrats d'électricité et de maintenance ;
4. Reversement à 100 % de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour les communes dites rurales.
5. Financement des communes dites urbaines reste à l'étude.
6. Délibération concordante du TE-GARD pour acter le transfert et signature du procès-verbal de mise à disposition des réseaux.

	LED (€ HT)	Source à décharge (€ HT)
Forfait : Maintenance curative au point lumineux	Selon le lot	Selon le lot
Sur devis : <ul style="list-style-type: none"> • Maintenance préventive • Remplacement des drivers, • Déplacements d'ouvrage • Travaux non prévus (hors renouvellement) 	100 % commune	100 % commune
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de participation à l'assistance à maîtrise d'ouvrage • Gestion des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) • Mise à disposition de l'outil SAGA, • Gestion de la facturation des consommations électriques 	5 € par points lumineux	5 € par points lumineux
Géodétection	Financement sur la Taxe	

ZOOM ECLAIRAGE PUBLIC

NIVEAU DES SUBVENTIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC ACCORDEES



EPHMOA

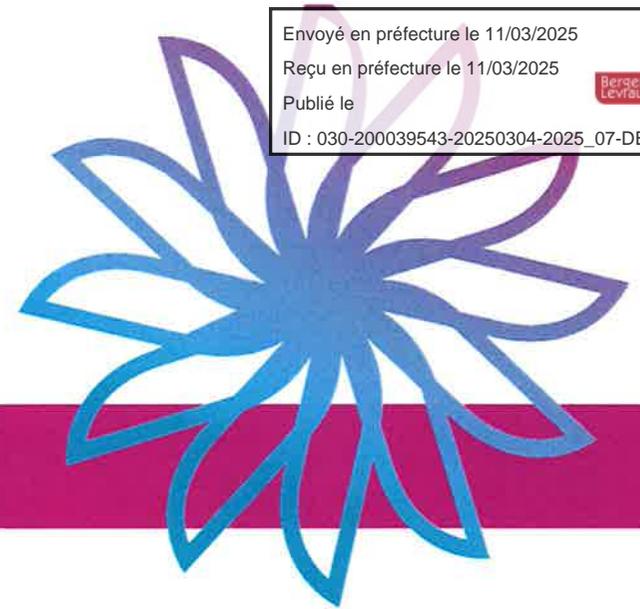
Travaux réalisés par les communes en HPHMOA (taux de financement 30 % avec un plafond de 30 000 € pour les communes dont TE30 perçoit la taxe sur l'électricité et 20 % avec un plafond selon le nombre d'habitants pour les communes qui la conserve (+ de 2 000 habitants).

EPC

Travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'éclairage public coordonnée avec des travaux d'électrification selon la même doctrine que ci-dessus.

Prévision globale 2025 (dans l'attente de la validation des programmes).
Depuis 2023, décalage au 31/12 de la date limite de dépôt des dossiers.

ZOOM ECLAIRAGE PUBLIC



PERSPECTIVES :

- Poursuite des travaux de rénovation pour les communes en MOA et les communes pilotes « Urbaines » ;
- Accueil de nouvelles communes en Travaux-Maintenance en deux vagues (mai/juin et novembre/décembre) ;
- Réflexion sur la doctrine urbaine ;
- Prise de l'exploitation dans les statuts du TE-Gard 30 ;
- Lancement du marché de géoréférencement : Etant donné le caractère sensible que porte le réseau EP, l'objectif est d'avoir une cartographie en classe A, afin de répondre à la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux au 01/01/2026.

ZOOM IRVE



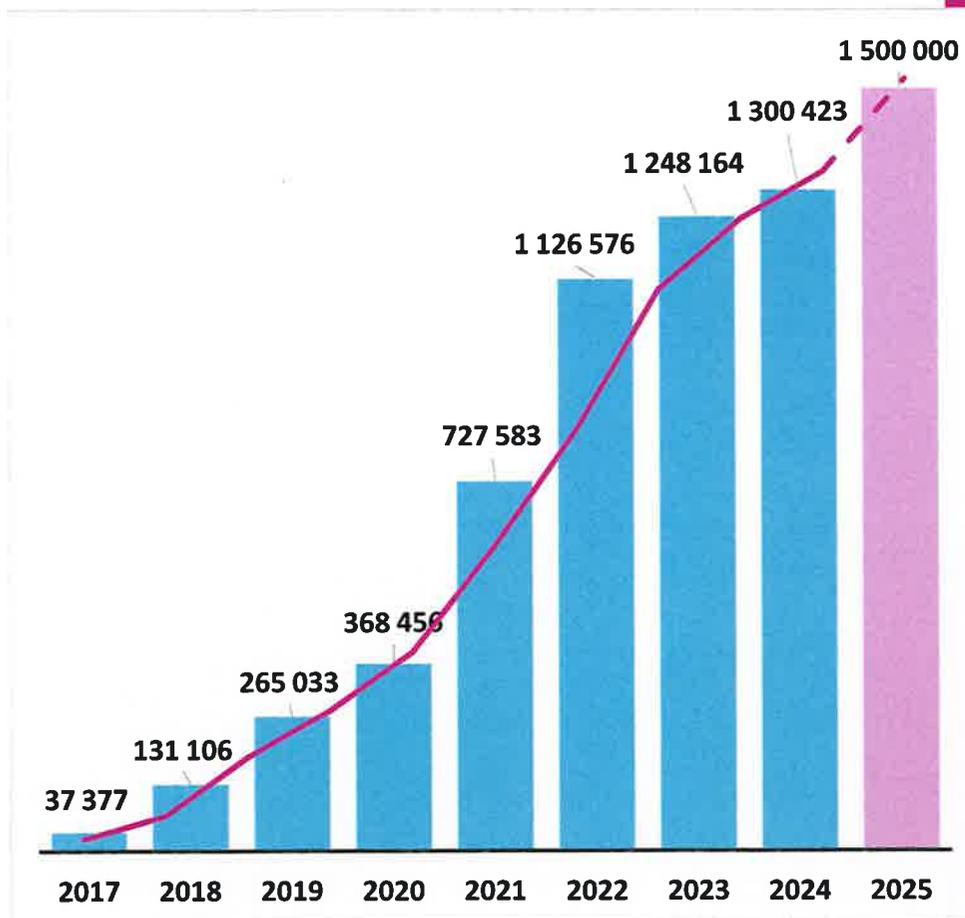
A AUJOURD'HUI 169 BORNES DE RECHARGE IMPLANTÉES DANS LE GARD

Pour 2025 :

- Fin du déploiement des Superchargeurs prévus en 2024 : Barjac, Brignon, Corconne, Gaujac, Lussan, Les Mages et Maruejols les gardon ;
- Fin du déploiement des IRVE accélérées : Alès et Uchaud,
- Fin du déploiement des bornes lentes du Pont du Gard,
- Financement par le FACE, ADVENIR et les collectivités,
- Réception des offres, analyse, négociation et entrée en vigueur de la DSP.

ZOOM IRVE

KWH DISTRIBUÉS DEPUIS 2017



THÈMES	GARD
Abonnés actifs au 31/12/2024	3 426
kWh distribués (voir graph.)	1 300 423
Tonnes de CO ² non rejetées*	1 488

SECTION D'INVESTISSEMENT

Zoom sur les IRVE

Délégation de service public

Suite à la validation du SDIRVE en Juillet 2023 et à la montée en puissance du Privé, les élus ont souhaité lancé une démarche d'amélioration de l'offre IRVE sur le département du Gard. Afin d'harmoniser les déploiements actuels et futurs de la mobilité électrique (objectifs de la loi LOM), de répondre aux enjeux environnementaux, une Délégation de Service Public est apparue comme nécessaire sur notre territoire. Pour nous accompagner dans cette démarche, le Cabinet d'études Mobilize / Ravetto-Avocats a été retenu.

LES OBJECTIFS :

- Portage à 100% de l'investissement et du fonctionnement sur 15 ans par le futur délégataire ;
- Reprise intégrale du déploiement réalisé par le TE-Gard depuis 2016 ;
- Réalisation d'un maillage cohérent territorial entre zones urbaine et rurale ;
- Reversement d'une Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP).

RETROPLANNING :

- Février 2025 : Réception des offres ;
- Mars-Avril-Mai 2025 : Analyse et tours de négociation ;
- Juin 2025 : Attribution et signature du contrat ;
- Octobre 2025 : Fin du marché Révéo et démarrage de la DSP.

BATIMENTS PUBLICS

Généralités : ACTEE

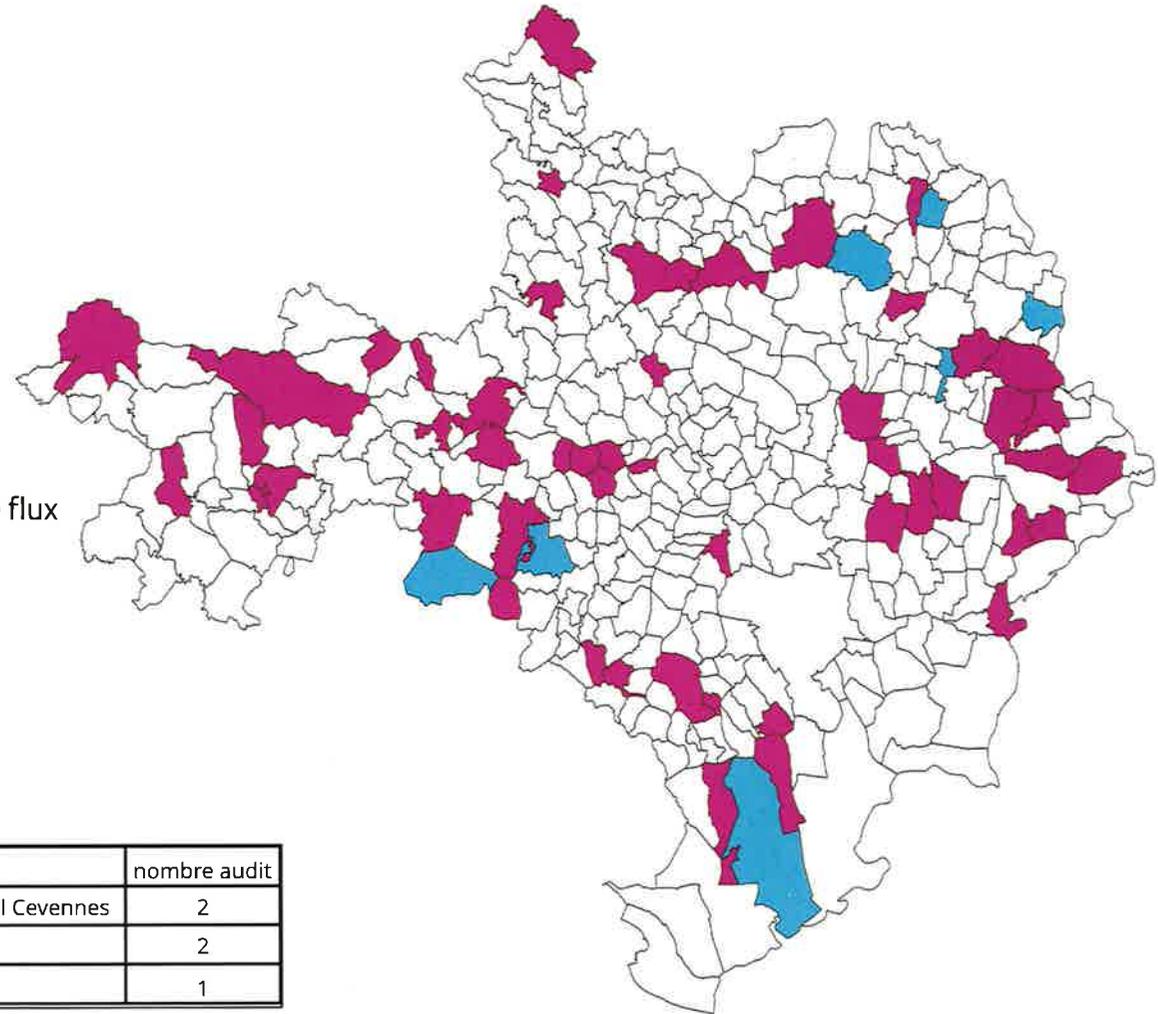
ACTEE Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique

ACTEE

(SEQUOÏA 2, MEURISER, SEQUOÏA 3, CHÊNE)

Etudes énergétiques :

- Prise en charge de 50 % via 2 BET
- Financement 40 % du Technicien économe de flux
- 250 communes rencontrées ou contactées
- 97 audits financés.



Site audité

- deux audits
- un audit

Autres entités	nombre audit
Com de Communes Causse Aigoual Cevennes	2
EPTB Vidourle	2
Centre de Gestion du gard	1

FONDS CHALEUR

Perspectives générales

Le TE Gard devient l'opérateur territorial qui pilotera et accompagnera les porteurs de projets publics ou privés vers la captation d'aides dans le cadre d'actions visant à soutenir le développement des filières ENR.

Le dossier de candidature a été déposé en décembre 2023, il sera présenté au Comité Régional de l'ADEME le 02 Mars 2024 pour officialisation.

L'objectif est de soutenir les opérateurs publics et privés dans la réalisation de leurs projets de chaleur renouvelable à hauteur de 22 Wh sur 4 ans.

L'estimation des aides à apporter à ce projet est de 7,8 M€ sur 4 ans. C'est le TE GARD en tant que gestionnaire délégué qui notifiera et versera les aides financières aux différents porteurs de projet après validation par une Commission.

L'ADEME finance les frais de fonctionnement à hauteur de 333 500 €, dont 50 % sous réserve de l'atteinte de 60 % des objectifs.

	MONTANT ENGAGE AU 21/01/2025	MONTANT PAYE	MONTANT ALLOUE POUR 2025
ETUDES	136 783,20 €	4190 €	312 883,50 €
TRAVAUX	1 016 021,24 €	0 €	2 488 697,59 €
TOTAL	1 152 804,44 €	4 190 €	2 801 581,09 €

Envoyé en préfecture le 11/03/2025
Reçu en préfecture le 11/03/2025
Publié le
ID : 030-200039543-20250304-2025_07-DE



Nombre d'études financées 12

Nombres de travaux financés 17

FONDS CHALEUR

Les objectifs

➤ Les objectifs du Contrat d'ici décembre 2027 :

- ✓ **Objectif 1 : 22,692 GWh** renouvelable supplémentaires
- ✓ **Objectif 2 : 59 installations** financées
- ✓ **Objectif 3 : Plus de 20%** d'installations hors biomasse



Objectifs contractuels définis en fonction de la population couverte par le CCRt soit 583 968 habitants (population du département hors villes de plus de 100 000 habitants)

➤ Répartis entre :

→ Des projets géothermiques :

- ✓ **8,099 GWh** produits
- ✓ **19 projets** financés



→ Des projets solaires thermiques :

- ✓ **130 MWh** produits
- ✓ **1 projet** financé



→ Des projets biomasses :

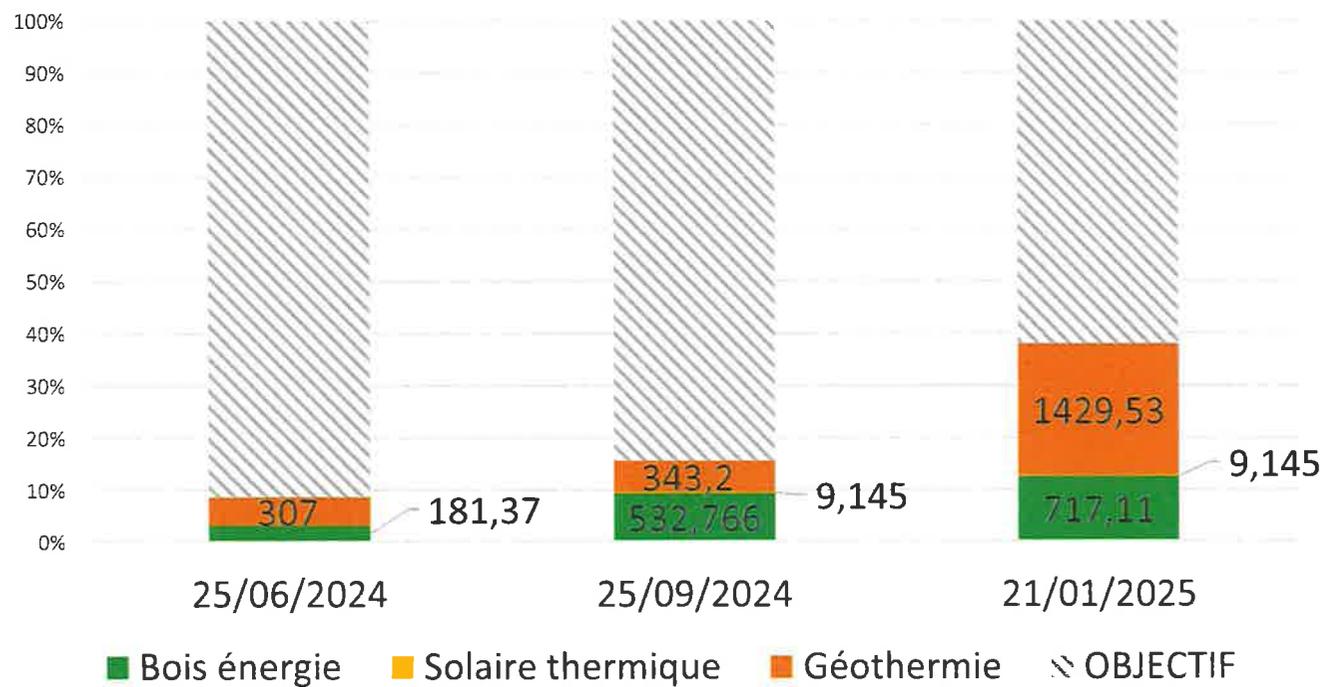
- ✓ **14,464 GWh** produits
- ✓ **39 projets** financés



FONDS CHALEUR

Points d'avancement MWh installés en 2024

✓ **Objectif 1 pour l'année 2024 : 5 673 MWh attendus**

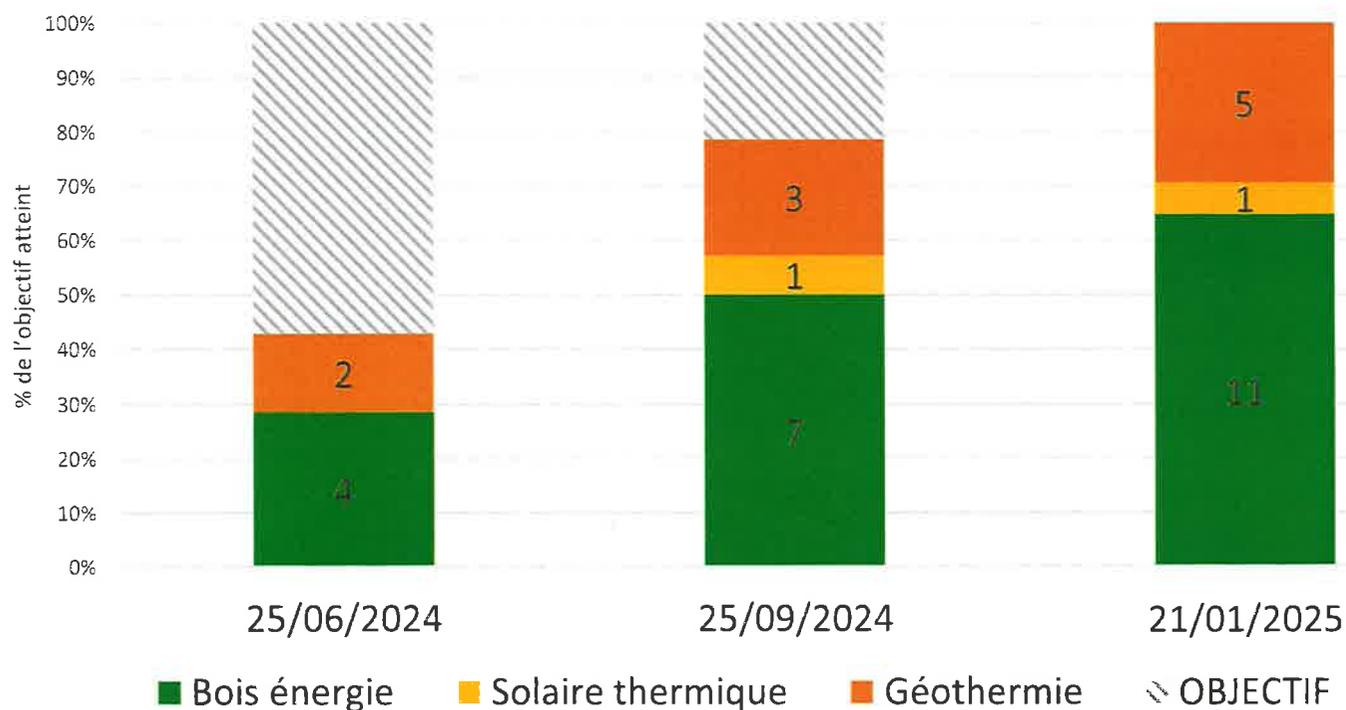


2 155 MWh installés → 38% de l'objectif de l'année 2024

FONDS CHALEUR

Point d'avancement des installations financées en 2024

✓ **Objectif 2 et 3 pour l'année 2024 : 15 projets financés dont au moins 3 qui ne soient pas des projets biomasse**



17 installations dont
 6 hors biomasse →
100% de l'objectif
 de l'année 2024



COPIL n°1 – 21 janvier 2025 - CCRt du Gard

FONDS CHALEUR

Réalisation des objectifs 2024



Seulement 20 % l'objectif de production atteint sur l'année 2024



Beaucoup de petites installations biomasse financées qui ne permettent pas d'atteindre les objectifs en termes de production : 12 installations biomasses pour une production de 684 MWh soit des installations de **60 MWh** en moyenne



Pour atteindre les objectifs du contrat en termes de production, il faut cibler des projets biomasse beaucoup plus importants qui produisent en moyenne **475 MWh → projets industriels**



70% l'objectif de production atteint sur l'année 2024



Des installations géothermiques plus importantes : 6 installations géothermiques pour une production de 1553 MWh soit des installations de **260 MWh** en moyenne



Seulement 28% l'objectif de production atteint sur l'année 2024



Une seule petite installation financée



Pour atteindre les objectifs du contrat en termes de production, il faut cibler le financement d'au moins 4 petites installations chaque année

FONDS CHALEUR

Projets prévus pour 2025



3 projets prévus pour 2025 sur les 8 attendus
Une production d'environ 2500 MWh prévus sur les 8500 MWh attendus



Seulement 2 projets conséquents sont prévus pour 2025 l'autre projets sera de l'ordre de 60 MWh



Nécessité de trouver 12 projets biomasse avec une production moyenne de 500 MWh pour atteindre les objectifs



10 projets prévus sur les 6 attendus
Une production d'environ 3 000 MWh prévus sur les 2600 MWh attendus



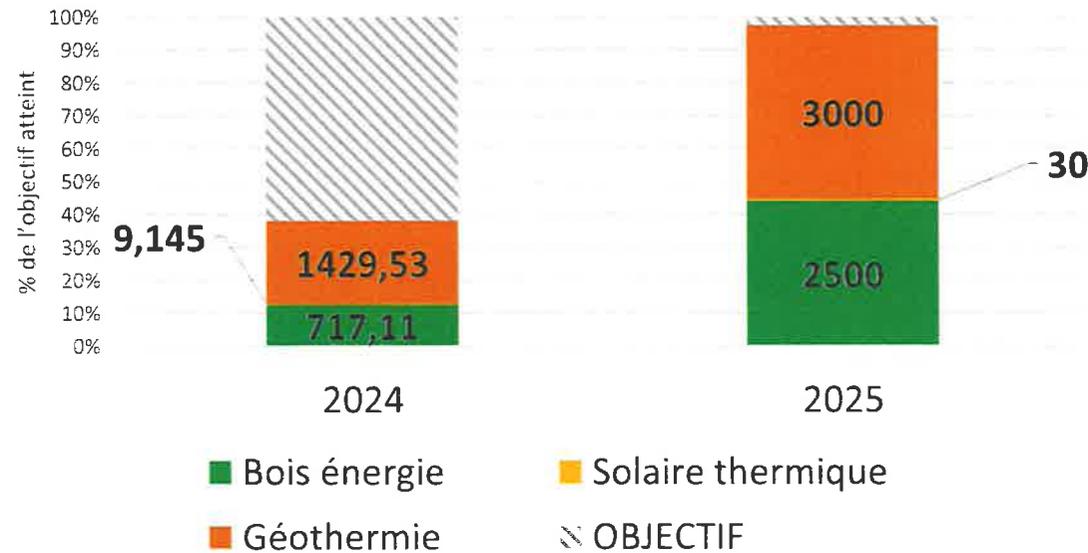
1 petit projet prévu pour 2025 sur les 4 attendus
Une production d'environ 9 MWh prévus sur les 30 MWh attendus



Nécessité de trouver soit d'autres petits projets soit un projet plus conséquent

FONDS CHALEUR

Conclusions perspectives 2025



Au total **13 projets prévus dont 3 biomasses** avec une production de **5600 MWh** :

→ Permet de respecter tous les objectifs sur la deuxième année

→ Ne permet **d'atteindre que 68 % des objectifs de production** sur les 2 premières années

SECTION D'INVESTISSEMENT

Perspectives générales

Depuis près de 3 ans, le TE GARD SMEG a élargi son champ de compétence en apportant un service aux communes sur le photovoltaïque.

Dans la même dynamique que la quasi-totalité des SDE de France, il convient de créer un outil opérationnel pour convertir les projets communaux en réalisation.

Après des discussions avec les différents acteurs du territoire, il convient de créer une SEM Energie pour faciliter le déploiement des énergies renouvelables sur le département du Gard.

La SEM est développée en partenariat avec la Banque des Territoires et la SEM Energie commune 81 (issue du SDE du Tarn).

PROPOSITION :

- Création 2025 ;
- Contribution au capital : 2,4 M€ à injecter sur 5 années, avec 1,2 M€ en 2025.

OBJECTIFS DE REALISATION :

- Horizon 2030 : 32,2 MWc.

INTERETS :

- Impulser une dynamique territoriale ;
- Soutenir les communes ;
- Activer un effet levier en mobilisant des fonds privés ;
- Suivre les projets de l'émergence à la réalisation.

Réflexions sur une organisation permettant d'offrir un service à toutes les communes et tailles de projets.

GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE

Perspectives générales

- ✓ Actuellement TE GARD-SMEG est concerné par 2 Accords Cadres avec un lancement en cours pour celui de 2026



- ✓ Nombre de membres :

Membre GAE	Accord cadre initial	<i>a</i>	<i>b</i>	<i>c = a + b</i>	<i>d</i>	<i>e</i>	<i>f = c - d + e</i>
		Accord cadre 2023	2025	Total	-	+	Accord cadre 2026
Communes	108	145	7	152	10	50	192
Département / Métropole / CC / CA / SDIS	18	25	9	34	1	4	37
Bailleur	2	2		2	0	0	2
Collège	23	28		28		8	36
Total	151	200	16	216	11	62	267

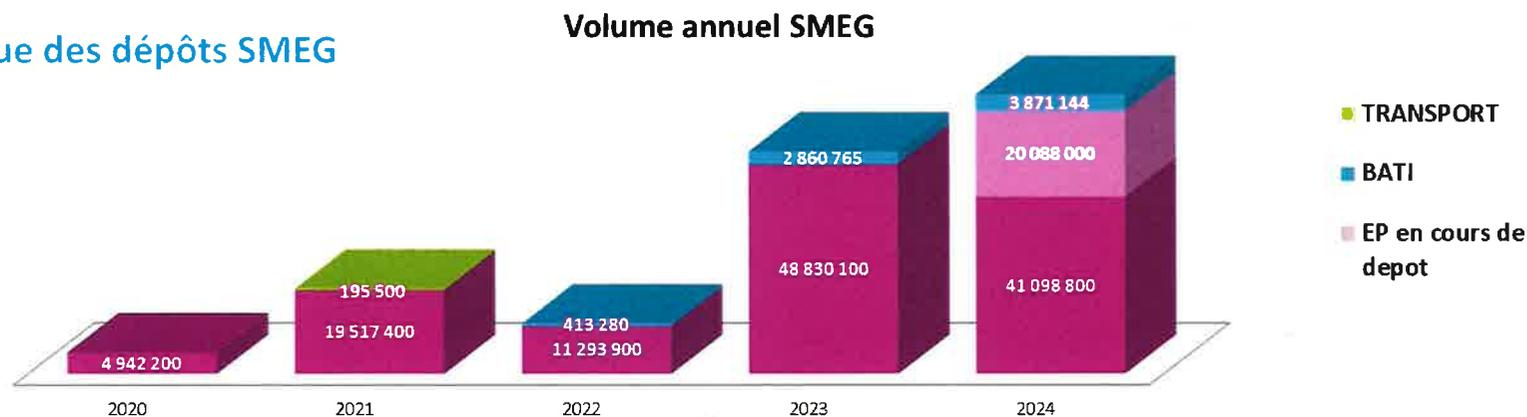
- ✓ Cotisations : Une prévision de 36 000 € en 2025.



CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)

Perspectives générales

✓ Historique des dépôts SMEG



Pour 2025, le Syndicat estime dans son budget un volume minimum de 460 000 € dont 400 000 € redistribués aux communes membres.

✓ Evolution de la fiche CEE EP

Le 30 août dernier est paru au Journal Officiel l'arrêté du 22 août 2024 modifiant notamment l'arrêté du 4 septembre 2014 modifié fixant la liste des éléments d'une demande de CEE et les documents à archiver par le demandeur. La fiche RES EC 104 qui traite de la rénovation de l'éclairage extérieur est abordée dans le cadre de ce nouvel arrêté.

➔ Pour tout travaux lancés en 2025, la valorisation sera revue à 50% par rapport à l'évaluation actuelle.

AUTRES ACTIONS

Raccordement des bornes de recharges vélo

PROPOSITION :

- Financement à titre exceptionnel du raccordement des bornes de recharge vélo mis en place par les communes de la Communauté de l'Aigoual Causse Cévennes à hauteur de 50 % du montant HT plafonné à 1 000 € de travaux subventionnable :

COMMUNES	DEVIS HT	MONTANT ÉLIGIBLE	FINANCEMENT
LASALLE	13 449 €	1 865,00 €	500,00 €
PEYROLLES	1 965,80 €	815,00 €	407,50 €
LES PLANTIERS	505,08 €	420,90 €	210,45 €
ST SAUVEUR CAMPRIEU	318,82 €	318,82 €	159,41 €
TREVES	2 985,18 €	2 985,18 €	500,00 €
TOTAL	19 223,88 €	6 404,90 €	1 777,36 €



AUTRES ACTIONS

Action en faveur des scolaires



**Le programme
simple et ludique
pour sensibiliser les
élèves à la transition
énergétique**

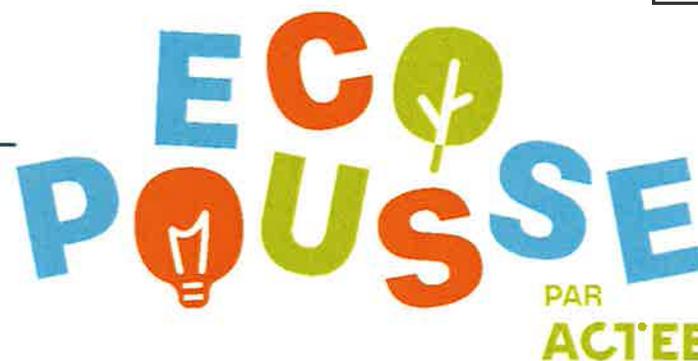
Ecopousse est une initiative qui vise à sensibiliser les jeunes à l'importance de l'environnement et à la durabilité, à travers des activités ludiques et pédagogiques, qui visent à encourager les enfants à devenir des acteurs du changement en matière d'écologie.

Le financement est pour l'essentiel assuré par les énergéticiens dans le cadre des CEE (certificats d'économie d'énergie) à hauteur de 80 % du coût total. Les 20 % restants pris en charge pour moitié par la collectivité concernée et le Syndicat.

Les conditions de déploiement : minimum 21 classes dont un minimum de classes par école (en moyenne sur le volume total) avec un engagement de 1 ou 2 ans.

AUTRES ACTIONS

Action en faveur des scolaires

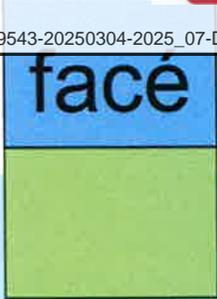


BUDGET ET FINANCEMENT

Le coût global du déploiement du programme dépend du nombre de classe

Nombre total de classe	21 à 30	31 à 50	51 à 80	>80
Prix total par classe et par an en HT	990 €	900 €	850 €	820 €
Part CEE par classe et par HT	792 €	720 €	680 €	656 €
Reste à charge collectivité par classe et par an HT	198 €	180 €	170 €	164 €

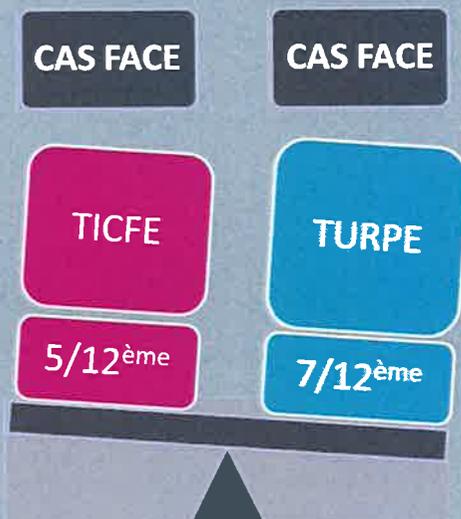
TVA applicable 20 %



ZOOM FACE

La loi de finances 2025 aboutit à une « usine à gaz » pour le CAS FACE dont la pérennité ne semble pas assurée, ce qui fragilise la MOA des AODE...

La loi des finances 2025 adopte 2 sources de financement du CAS FACE :



PROJET DE MOTION TEO

Les syndicats départementaux d'énergie expriment leur vive inquiétude face à la réforme du financement des travaux électriques dans les territoires ruraux.

Cette réforme pourrait gravement affecter l'efficacité du service public de distribution d'électricité.

Intégrée dans la loi de finances 2025, la réforme modifie les modalités de financement des aides à l'électrification rurale (compte d'affectation spéciale FACE). Historiquement basées sur un prélèvement auprès des gestionnaires de réseau dans le cadre du TURPE, permettant une péréquation entre zones rurales et urbaines, ces aides seront désormais partiellement financées par une fraction de la taxe nationale sur l'électricité (l'accise TICFE), susceptible d'évoluer chaque année en fonction du vote du budget. Ce changement risque d'affaiblir la capacité des syndicats à gérer et à financer les travaux nécessaires pour maintenir des réseaux électriques performants en milieu rural.

Plutôt que de simplifier le système, cette réorganisation pourrait entraîner une réduction importante des investissements consacrés aux défis de la transition énergétique et à la prévention des aléas climatiques, particulièrement dans les communes rurales déjà confrontées à une diminution de leurs financements.

Les répercussions ne se limitent pas à une dégradation du service public, mais représentent également une véritable menace pour l'économie rurale, qui repose sur des infrastructures énergétiques fiables et résilientes. De plus, cette réforme risque d'impacter les marchés publics des entreprises locales chargées de la modernisation et du renforcement des réseaux électriques, et donc d'avoir un impact direct sur l'économie locale et l'emploi.

Une telle évolution pourrait nuire à la qualité du service public, d'autant que les syndicats d'énergie ont démontré au cours des dernières décennies leur efficacité dans la gestion locale des infrastructures.

Nous appelons l'Etat à la mise en place d'un cadre garantissant :

- la pérennité de la maîtrise d'ouvrage locale des travaux d'électrification rurale, essentielle à la résilience des réseaux ;
- le maintien et l'actualisation des volumes financiers consacrés à l'électrification rurale, dotant les territoires des capacités d'agir ;
- la prise en compte des spécificités locales dans la répartition des financements.